



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 46**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme AUDIS,
Mme BECKER, M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILLI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laring) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcelette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altville) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorés ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
M. Lothaire GAUDUG, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 8**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie QDDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 0

OBJET : Communications.

Rapporteur : M. le Président

Après avoir atteint le quorum, M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Communautaires et en remerciant M. COSCARELLA pour le prêt de la salle.

Puis, M. le Président de la CASAS sollicite l'inscription à l'ordre du jour des trois points supplémentaires suivants :

- Point supplémentaire n°1 : Zone Artisanale du Grunhof à Porcelette – Echange de terrains entre la commune de Porcelette et la CASAS.
Rapporteur : M. Claude BITTE, Vice-Président
- Point supplémentaire n°2 : Réalisation d'une étude OPAH – Rénovation Urbaine.
Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président
- Point supplémentaire n°3 : Motion – L'appel de Marseille pour les libertés locales.
Rapporteur : M. le Président

qui sont homologués à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 46**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme AUDIS,
Mme BECKER, M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
M. Lothaire GAUDUG, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 8**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 1

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018.

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 35 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté lors de la séance du 1^{er} mars 2017, point n°1.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018, transmis respectivement aux Membres de l'assemblée par mail le 18 septembre 2018.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 46**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme AUDIS,
Mme BECKER, M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Heltimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNNE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
M. Lothaire GAUDUG, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 8**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 2

OBJET : Versement de la Cotisation à la Mission Locale de Moselle Centre – Exercice budgétaire 2016.

Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller Communautaire.

Par courriel en date du 25 juillet 2018, Monsieur le Président de la Mission Locale de Moselle Centre a transmis la demande d'appel à cotisation 2016 qui n'a pas été sollicitée par ses services.

Le montant de la cotisation annuelle pour 2016 s'élève à 53 784,36 € par habitant, pour une population totale de la Communauté de Communes du Pays Naborien de 42 686 habitants (Montant par habitant identique aux exercices budgétaires antérieurs).

Au vu des crédits budgétaires votés lors de l'adoption du budget primitif 2018, votre commission des Finances et le Bureau invitent le Conseil Communautaire à :

1. Procéder au versement sur l'exercice budgétaire 2018 d'un montant de 26 892,18 € qui représente la moitié de la cotisation de l'année 2016 à la Mission Locale de Moselle Centre qui s'élève à 53 784,36 €, étant entendu que les crédits sont inscrits au budget Primitif 2018 (Chapitre 65 Article 6574/20) ;
2. Autoriser M. le Représentant de la CASAS à inscrire le reliquat de cette cotisation, soit 26 892,18 €, au Budget Primitif 2019, auquel il conviendra d'ajouter la cotisation 2018,
3. Habilitier le Représentant de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie à comparaître à la signature de la convention de subventionnement, devant être élaborée, et de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

Décision du Conseil Communautaire :

Après que l'assemblée ait pris connaissance de précisions portant notamment sur le versement de la cotisation à la Mission Locale de Moselle Centre, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur André WOJCIECHOWSKI, en sa qualité de Président de la Mission Locale de Moselle Centre ne prend pas part au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• Présents : 46

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme AUDIS,
Mme BECKER, M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• Absents représentés par son suppléant : 3

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tanquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcelette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
M. Lothaire GAUDUG, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• Absents excusés : 8

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• Absents : 9

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 3

OBJET : Missions à caractère économique avec un prestataire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Rapporteur : M. Claude BITTE, Vice-Président

Dans le cadre des missions à caractère économique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, M. le Président de la CASAS a confié à la Société Agence de l'Arc représentée par M. GHIBAUDO, des dossiers économiques à traiter en urgence (Cœur de Ville, Implantations de Sociétés ou aides économiques) pour la période mai à août 2018.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 46**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme AUDIS,
Mme BECKER, M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macharen) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
M. Lothaire GAUDUG, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marijyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yaria TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 8**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 4

OBJET : Transfert des Zones d'Activités Economiques à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Rapporteur : M. Claude BITTE, Vice-Président

Depuis la fusion intervenue par arrêté préfectoral, le 1^{er} janvier 2017, entre les Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, il a été nécessaire de procéder à l'examen des zones d'activités économiques relevant de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, créée par arrêté préfectoral le 1^{er} juillet 2017.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées octobre 2017 a examiné le transfert des différentes zones d'activités éco

Ban de la Ville de Saint-Avold :

- Zones artisanales du Gros Hêtre et du Hollerloch
- Zone Espace Patton
- Zone AGORA

Ban de la Ville de Morhange :

- Zones dites de Claire Forêt et Lavoisier

Ban de la Commune d'Altviller :

- Zone Artisanale

Ban de la Commune de Grostenquin :

- Zone Artisanale

qui a recueilli un avis favorable, copie du rapport de la CLECT, ci-joint.

Le 30 octobre 2017, M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a demandé aux Maires de l'Intercommunalité de se prononcer sur la teneur de ce rapport.

Un avis favorable ayant été émis à la majorité qualifiée des communes membres pour le transfert des zones d'activités économiques susvisées, le Conseil Communautaire est invité à :

1) Acter le transfert des zones d'activités économiques déterminées ci-dessus par un procès-verbal de mise à disposition à intervenir par acte notarié par-devant une étude notariale en résidence à Saint-Avold, dont les modalités juridiques, techniques (état parcellaire) et financières seront présentées ultérieurement au Conseil Communautaire et dont les frais y afférents seront supportés par la CASAS ;

2) Habilitier M. le Président de la CASAS ou son Représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération et lui donner tous pouvoirs pour cette mise en œuvre.

Discussions :

M. le Président donne la parole à M. TOTTOLI, Conseiller de Morhange qui s'étonne qu'on acte à ce jour le transfert des Zones d'Activités Economiques à la CASAS en sachant que les données financières des zones d'activités économiques de la Ville de St Avold n'ont pas été remises en temps opportun sans permettre aux Communes de juger de l'opportunité de ce transfert.

Dans ce contexte, il souhaite que le vote soit reporté afin de pouvoir prendre connaissance des données financières de la Ville de Saint-Avold.

De plus, M. TOTTOLI note une défaillance au niveau de la Commission des Finances en matière de suivi et rappelle qu'une réunion de la CLECT devait être effectuée après le 20 octobre 2017, qui n'a pas encore eu lieu ce jour.

Dans cet ordre d'idée, la CLECT aurait pu examiner la compétence SDIS et revoir l'attribution de compensation.

M. BITTE, Vice-Président et rapporteur du point intervient pour rappeler de la dernière réunion de la CLECT, le vote en faveur du transfert des zones économiques a été favorable et que les Conseils Municipaux des communes ont également voté favorablement.

M. le Président et Maire de la Ville de Saint-Avold prend la parole et répond à M. TOTTOLI que pour obtenir les données sollicitées, il a fallu effectuer une étude préalable par ses services et par un cabinet d'études qui a pris du temps et que ces données sont maintenant matérialisées et disponibles en Mairie de Saint-Avold.

Mme IMBAUT, Conseillère de Saint-Avold intervient et demande des précisions concernant une décision de la CLECT qui a été prise sur le montant des charges de l'Office de Tourisme, de l'ordre de 140 000 € qui incombe à la Ville de St Avold. Mme IMBAUT estime que ces charges devaient revenir à la CASAS puisqu'il y'a eu transfert de compétences.

M. le Président et Maire de la Ville de Saint-Avold rappelle que cette décision a été collégiale et a fait l'objet d'un vote au détriment de la Ville de Saint-Avold et que son Maire a accepté malgré tout l'impact touristique dont bénéficiera la CASAS. Il précise que dès lors que l'Office de Pôle sera développé et que les autres intercommunalités auront intégré cet office, les charges pourront être réparties et notamment celles du personnel.

A propos du transfert des Zones d'Activités Economiques, M. le Président tient à préciser que si le vote ne se réalise pas aujourd'hui, M. le Préfet se chargera lui-même de choisir les zones et les imposera à notre assemblée communautaire.

M. TOTTOLI partage l'avis de M. le Président et estime qu'il n'y a aucun intérêt pour notre intercommunalité que ce transfert des zones soit imposé par M. le Préfet.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : MM. IDOUX et TOTTOLI

Se sont abstenus : Mme IMBAUT, MM. PIAIA et VAYSSETTE

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 46**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme AUDIS,
Mme BECKER, M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERCY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altville) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Machereh) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
M. Lothaire GAUDJUG, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 8**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Valerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 5

OBJET : Reconduction de la convention de mutualisation du service autorisation du droit des sols.

Rapporteur : M. Claude BITTE, Vice-Président

Considérant la délibération en date du 27 mai 2015 instaurant la création du service ADS mutualisé et approuvant la convention entre la Communauté de Communes du Saulnois et la Communauté de Communes du Centre Mosellan.

Considérant l'article 14 de ladite convention stipulant que cette durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2015 date de l'ouverture pour une période de 3 ans reconductible pour la même durée.

Considérant que cette convention de mutualisation ne concerne que les communes du Saulnois et de l'ex Centre Mosellan.

En conséquence le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Autoriser la reconduction de la convention de mutualisation du service autorisation du droit des sols à intervenir entre la Communauté de Communes du Saulnois et la CASAS, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018 et expirera le 31 août 2021, à titre gratuit ;
- 2) Habilitier M. le Président de la CASAS ou son représentant à comparaître à la signature de la convention de mutualisation à intervenir et lui donne tous pouvoirs pour cette mise en œuvre.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 78.....

• **Présents** : 46

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme AUDIS,
Mme BECKER, M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant** : 3

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 15

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porceletta) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
M. Lothaire GAUDUG, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Las-St Avold).

• **Absents excusés** : 8

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porceletta) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents** : 9

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 6

OBJET : Zone ACTIVAL à Valmont – Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque –
Signature de promesse de bail emphytéotique.

Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller Communautaire.

Par courrier en date du 5 juillet 2018, M. Paul-François CROISILLE, Directeur Général Adjoint de la Société NEOEN, dont le siège social est à Paris, 4, rue Euler, a sollicité M. le Président de la CASAS pour lui faire part de son intérêt pour le développement d'un projet de centrale photovoltaïque sur le site de la Zone Actival à Valmont.

Le projet a été présenté aux membres de la Commission de Développement Economique réunie en date du 22 août dernier qui ont émis un avis favorable à cette implantation qui pourrait compléter le schéma de développement de 300 MWc escompté sur le territoire de la CASAS.

Aussi, dans ce contexte de transition énergétique souhaité par le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, ce projet pourrait y être éligible via la signature d'un contrat de transition écologique et d'une promesse de bail emphytéotique, sur une durée restant à définir, à la Société NEOEN, ou toute personne morale ou physique appelée à se substituer, après l'installation d'une centrale photovoltaïques sur les parcelles suivantes, d'une surface totale de près de 16ha 90a 65ca :

Ban de Valmont

Lieudit Flachsgaerten

Section 21 n° 7 d'une surface de 16 ha 68 a 81 ca

Section 21 n° 12 d'une surface de 14 a 96 ca

Section 21 n° 13 d'une surface de 6 a 88 ca

(dont une surface d'environ 30 ares sera à détacher pour le projet d'aménagement du Parking FERLOR)

La réalisation de cette centrale photovoltaïque est conditionnée aux résultats des études d'impact sur l'environnement, des études techniques, au dépôt, instruction et obtention d'un permis de construire et obtention d'un tarif d'achat correct de l'électricité après validation du dossier à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) ;

En vertu de ce qui précède, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par la Commission de Développement Economique, le Bureau invite le Conseil Communautaire à consentir :

1) le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque à la Zone ACTIVAL à Valmont, portant sur une surface d'environ 16 ha 90a 65ca, détaillée ci-dessus, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Réalisation de toutes les études nécessaires pour la concrétisation de ce projet ;
- b) Dépôt et obtention du permis de construire ;
- c) Présentation dudit projet aux appels d'offres organisés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) ;

étant précisé que le bail emphytéotique sera soumis ultérieurement au Conseil Communautaire, après la levée des conditions susvisées (a, b, c) et de l'évaluation de France Domaine consulté en date du 24 août 2018 (copie ci-jointe) ;

2) Donner tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS, ou son représentant, à l'exécution de la présente délibération.

PJ : - lettre d'intention de la Société NEOEN.

Discussions :

M. DREISTADT, Conseiller Communautaire de L'Hôpital s'interroge sur le type de panneaux qui seront installés.

M. le Président précise qu'il s'agira de panneaux de Total Solar, de l'usine de Porcelette.

M. LANG, Conseiller Communautaire de Maxstadt attire l'attention de M. le Président sur les promesses de bail emphytéotiques. Il demande au Président d'être attentif aux clauses d'exclusivités que les développeurs de projets pourraient insérer dans ces documents juridiques.

M. le Président valide les propos de M. LANG et va être vigilant à ce sujet.

M. VAYSSETTE, Conseiller Communautaire de Biding s'interroge sur l'ancienne déchetterie de Valmont, qui intéresse NEOEN mais qui n'apparaît pas dans le projet de délibération.

M. COSCARELLA, Rapporteur du projet et Maire de la Commune de Valmont répond à M. VAYSSETTE que la CASAS a souhaité retirer ce secteur du projet afin d'éviter toutes ambiguïtés quant à la pose de panneaux photovoltaïques sur une ancienne déchetterie

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 45**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme AUDIS,
Mme BECKER, M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcelette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karina TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
M. Lothaire GAUDUG, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 8**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

• **Sortie en cours de séance : 1**

M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold)

Point n° 7

OBJET : Programme National « Action Cœur de Ville » - Signature de la convention-cadre pluriannuelle avec les partenaires.

Rapporteur : M. Aloyse LAURENT, Vice-Président

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 juin 2018 qui approuve le soutien et l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie à la Ville de Saint-Avold pour mener à bien le programme national « Action Cœur de Ville » ;

Considérant que le programme national « Action Cœur de Ville », en concordance avec le projet de territoire communautaire, s'articulera autour des cinq axes principaux suivants :

- Réhabiliter et restructurer l'habitat par une offre attractive ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

auquel s'ajoutera des axes transversaux (santé, innovation, transition écologique et environnementale, smart city...)

Considérant que la convention-cadre pluriannuelle a pour objet de présenter et valider les grandes orientations qui reflètent la stratégie globale, partagée par la ville de Saint-Avoid et la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie, qui vise à la revitalisation et à la redynamisation du centre-ville pour favoriser la dynamique, l'attractivité et la réussite de l'ensemble du territoire ;

Considérant qu'à compter de la signature de la convention-cadre, il sera nécessaire de s'engager aux côtés de l'Etat, de ses partenaires financiers, des collectivités territoriales, des acteurs publics et privés locaux impliqués pour la réussite du programme dans une démarche concertée et intégrative, en vue de permettre d'enclencher la phase de déploiement du programme d'actions qui devra être mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Avoid du 19 septembre 2018 approuvant la convention-cadre et autorisant sa signature ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communautaire de Développement Commercial du 29 août 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 17 septembre 2018 ;

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Approuver la convention-cadre pluriannuelle ci-jointe pour le programme « Action Cœur de Ville » à signer avec la ville de Saint-Avoid, l'Etat et les partenaires ;
- 2) Autoriser M. le Président de la CASAS ou son représentant à signer la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PJ1 : convention-cadre.

Discussions :

M. COSCARELLA, Conseiller Communautaire de Valmont demande la parole à M. le Président et souhaite que des actions puissent être supprimées des fiches d'actions dès lors qu'elles sont en opposition avec des institutions établies en périphérie, dans les communes voisines.

M. le Président répond à M. COSCARELLA, que même si la priorité de l'action Cœur de Ville est de faire vivre le cœur de ville en luttant contre l'évasion vers les périphéries, on ne peut obliger ceux qui veulent s'implanter. On ne peut que les inciter à aller vers le centre-ville plutôt que vers les périphéries en proposant une attractivité importante et des moyens financiers en conséquence.

M. LAURENT, Rapporteur du projet et Vice-Président en charge du Développement Commercial rajoute qu'il faut une cohérence entre les projets actions Cœur de Ville et ceux du territoire. Le but étant de ne pas faire de concurrence entre la ville urbaine centre de l'intercommunalité avec les communes voisines.

M. DREISTADT, Conseiller Communautaire de L'Hôpital intervient en disant que les stationnements payants n'incitent pas les gens à venir au centre-ville et qu'il faudrait permettre la gratuité des parkings.

M. le Président lui répond que l'Etat a obligé les Collectivités à faire certaines modifications au niveau des stationnements. Toutes ces modifications entraînent une réflexion importante de l'ensemble des acteurs du Cœur de Ville.

M. VAYSSETTE, Conseiller Communautaire de Biding demande la parole et précise qu'il est d'accord sur le principe. Cependant, il aimerait connaître les répartitions financières entre la Ville de St Avold et la CASAS.

M. YAHIAOUI, Conseiller Communautaire de Hellimer se joint à la demande de M. VAYSSETTE.

M. le Président répond à M. VAYSSETTE qu'il lui faut connaître dans un premier temps, le financement et le subventionnement de l'Etat et qu'ensuite, la répartition se fera en concertation au sein des commissions compétentes, puis soumis à l'homologation du Conseil Communautaire.

M. VUKOJEVIC, Conseiller de St Avold quant à lui, apporte quelques éléments de réponses à M. DREISTADT, concernant les modalités techniques et financières du stationnement du Centre-Ville.

Mme IMBAUT, Conseillère Communautaire de St Avold évoque quant à elle un manque de cohérence dans les actions proposées et sur leur impact pour l'attractivité de la Ville. Elle estime également qu'on reste sur une incertitude sur l'accompagnement financier de la CASAS quant aux actions à mener aux actions du Cœur de Ville.

M. le Président précise que l'on restera dans cette incertitude tant que l'on ne saura pas à quelle hauteur l'Etat contribuera financièrement. Cela étant, les actions à mener apporteront une plus-value quant à l'attractivité du Centre-Ville.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenue : Mme IMBAUT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 44**
 M. André WOJCIECHOWSKI, Président
 M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
 MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
 MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
 M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
 M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERCY, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absents représentés par son suppléant : 3**
 M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
 M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
 M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**
 M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
 M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
 M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcelette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
 M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
 Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
 M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
 Mme Karima TIGUEMOUNNE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
 Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
 M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
 Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren) ;
 M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
 Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
 Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
 Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
 M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).
- **Absents excusés : 9**
 M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
 M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
 M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
 M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
 M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
 M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
 Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
 M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
 M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).
- **Absents : 9**
 M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
 M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
 M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
 M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
 Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
 Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
 M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
 M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
 M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).
- **Sortie en cours de séance : 1**
 M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold)

Point n° 8

OBJET : Versement de participations financières aux associations à caractère culturel, sportif et social.

Rapporteur : M. Claude SCHAFER, Vice-Président

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a reçu de différentes requêtes émanant de différentes associations à caractère culturel, social et sportif qui ont sollicité une participation financière pour l'exercice budgétaire 2018.

Votre Commission des Finances et le Bureau ont examiné ces différentes requêtes et invitent le Conseil Communautaire à :

1) homologuer les participations financières suivantes :

a. Association 'Les Enfants du Charbon' à Freyming-Merlebach :

Organisation de la saison estivale de spectacles 2019.

Versement de 16.611,00€ (conformément aux exercices antérieurs, subvention calculée à hauteur de 0,30 €/ habitant du Territoire CASAS).

Avis favorable pour un versement en 2019 uniquement.

b. Association 'L'école du Chat' à Valmont :

Versement de 1.000 € pour les diverses interventions de stérilisation/castration et accueil de chats errants en vue de leur adoption (montant identique aux années précédentes).

c. Association 'Bouchons Bonheur 67' à Duppigheim :

Versement exceptionnel de 2.000,00 € afin de permettre la remise en état du camion servant au ramassage des bouchons.

d. Association Morhangeoise Education et Culture 'AMEC' à Morhange :

Versement de 1.000 € en vue de permettre la publication d'un ouvrage et l'organisation d'une exposition sur la gare de Morhange.

e. Association Handball Folschviller

Versement de 2.000,00 € en complément de la délibération du 15 février 2018, point n°23, pour la saison 2017/2018.

Versement de 13.000,00 € en 2019 pour la saison 2018/2019.

2) donner tous pouvoirs à M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant à l'exécution de la présente délibération, étant précisé que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2018, étant précisé que les crédits budgétaires correspondants seront à prévoir au Budget Primitif 2019.

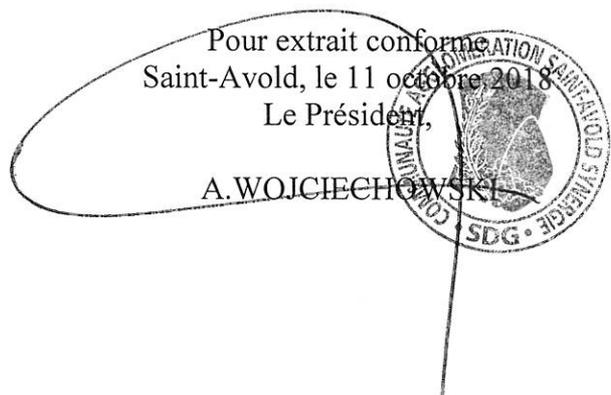
Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité pour les points A, B, C, D et à la majorité des suffrages exprimés pour le point E.

S'est abstenu pour le point E : M. YAHIAOUI

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avoid Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 78**.....
- **Présents : 44**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absents représentés par son suppléant : 3**
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**
M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcelette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altville) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Vaimont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Vaimont) ;
Mme Karina TIGUEMOUNNE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).
- **Absents excusés : 9**
M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).
- **Absents : 9**
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold)

Point n° 9

OBJET : Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie – Prolongation de la DSP pour l'exploitation du Réseau de Transports Urbains sur le territoire de la CASAS.

Rapporteur : M. Claude SCHAFER, Vice-Président

Par délibération du Conseil Communautaire du Pays Naborien n°8, la société BUS EST à Nancy, devenue la société TRANSD Délégitaire pour l'exploitation du Réseau de Transports Publics Urbains sur l'ancien territoire du Pays Naborien, pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2014 et qui doit expirer le 31 août 2019.

Compte tenu des modifications statutaires intervenues par la fusion au 1^{er} janvier 2017 entre les Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, devenue au 1^{er} juillet 2017, la communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, il en résulte que l'organisation de la Mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports est devenue une compétence obligatoire, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2018-DCL/1-034 du 3 août 2018.

Dans cet ordre d'idée, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération devra veiller à procéder à la mise en place et au fonctionnement :

- du nouveau réseau de transports publics urbains sur le territoire de la CASAS, qui comprend dorénavant les anciens territoires du Pays Naborien et du Centre Mosellan ;
- du réseau de transports scolaires sur le territoire de la CASAS en liaison avec les instances du Département de Moselle et de la Région Grand Est.

Considérant ces nouveaux impératifs qui ne pourront être tenus pour des raisons administratives à la date de renouvellement de la Convention de Délégation de Service Public des Transports Urbains au 1^{er} septembre 2019, et les dispositions de l'article 36-5^{ème} du décret du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession qui dispose que le contrat de concession peut être modifié lorsque les modifications quel qu'en soit le montant, ne sont pas substantielles.

En vertu de ce qui précède, la commission communautaire des transports urbains invite le Conseil Communautaire à :

1/ prolonger pour les raisons évoquées ci-dessus et à titre exceptionnel, la Délégation de Service Public actuelle pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019 et expirera au 31 août 2020 ;

2/ habiliter M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant, à comparaître à la signature d'un avenant portant prolongation de ladite Convention de Délégation de Service Public à intervenir avec la Société TRANSDDEV et lui donner tous pouvoirs pour cette mise en œuvre ;

3/ constituer la dépense budgétaire correspondant à la prolongation de cette période au Budget Primitif 2019 et à l'exercice budgétaire suivant.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenue : M. YAHIAOUI

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 45**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERCY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altwiller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 9**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Bruillage) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 10

OBJET : Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie – Etude et Suivi de la Convention de Délégation de Service Public.

Rapporteur : M. Claude SCHAFER, Vice-Président

Par délibération du Conseil Communautaire du Pays Naborien du 18 décembre 2013, point n°8, la société BUS EST à Nancy, devenue la société TRANSDEV a été désignée comme Déléguataire pour l'exploitation du Réseau de Transports Publics Urbains sur l'ancien territoire du

Pays Naborien, pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2014 et qui doit être renouvelé le 31 août 2019.

Compte tenu des modifications statutaires intervenues par la fusion au 1^{er} janvier 2017 entre les Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, devenue au 1^{er} juillet 2017, la communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, il en résulte que l'organisation de la Mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports est devenue une compétence obligatoire, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2018-DCL/1-034 du 3 août 2018.

Dans cet ordre d'idée, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération devra veiller à procéder à la mise en place et au fonctionnement :

- du nouveau réseau de transports publics urbains sur le territoire de la CASAS, qui comprend dorénavant les anciens territoires du Pays Naborien et du Centre Mosellan ;
- du réseau de transports scolaires sur le territoire de la CASAS en liaison avec les instances du Département de Moselle et de la Région Grand Est.

Considérant ces nouveaux impératifs qui ne pourront être tenus pour des raisons administratives à la date de renouvellement de la Convention de Délégation de Service Public des Transports Urbains au 1^{er} septembre 2019, et les dispositions de l'article 36-5^{ème} du décret du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession qui dispose que le contrat de concession peut être modifié lorsque les modifications quel qu'en soit le montant, ne sont pas substantielles.

En vertu de ce qui précède, la commission communautaire des transports urbains invite le Conseil Communautaire à :

1/ prolonger pour les raisons évoquées ci-dessus et à titre exceptionnel, la Délégation de Service Public actuelle pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019 et expirera au 31 août 2020 ;

2/ habiliter M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant, à comparaître à la signature d'un avenant portant prolongation de ladite Convention de Délégation de Service Public à intervenir avec la Société TRANSDEV et lui donner tous pouvoirs pour cette mise en œuvre ;

3/ constituer la dépense budgétaire correspondant à la prolongation de cette période au Budget Primitif 2019 et à l'exercice budgétaire suivant.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires apportées par M. SCHAFER, Vice-Président en charge des Transports et Rapporteur du point, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 78.....

• **Présents** : 45

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, WAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREIADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARILLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant** : 3

M. Dominique GRÖSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 15

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés** : 9

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents** : 9

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 11

OBJET : Bons de stérilisation – Participations complémentaires 2018.

Rapporteur : M. Claude SCHAFER, Vice-Président

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie du 10 avril 2017- Point N°6 approuvant le renouvellement et l'extension sur le périmètre de l'agglomération de la prise en charge des chats et des chiens errants ;

Vu la convention entre la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Hêtre au Loup (Fourrière d'Hémilly) ayant pour objectif d'assurer l'activité de fourrière animale sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ;

Vu la décision des membres du Bureau du 17 septembre 2018 ;

Après un an de mise en place sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, la demande en bons de stérilisation connaît une forte augmentation en 2018.

Afin de faire face à cette demande, l'ensemble des bons disponibles a été distribué et le quota de bons à disposition a été atteint au début de l'été. Depuis cette période, les demandes des Communes en bons de stérilisation ne peuvent plus être satisfaites.

Un certain nombre de bons distribués, mais non encore utilisés à ce jour (une vingtaine), entraîneront un dépassement du budget alloué pour les opérations de stérilisations des animaux errants.

Pour honorer les demandes des Communes et assurer la poursuite de la prestation jusqu'à la fin de l'année, un abondement de la somme, initialement réservée à l'obtention des bons de stérilisations s'avère nécessaire.

En conséquence, le Bureau de la CASAS propose au Conseil Communautaire de verser pour l'exercice budgétaire 2018 à la pension du Hêtre au Loup :

1) La somme de 2 461,83 € qui concerne les bons de stérilisations en attente d'utilisation et la somme de 2 500 € pour l'obtention de bons de stérilisations supplémentaires qui garantira le bon fonctionnement de cette action jusqu'à fin 2018 ;

2) D'habiliter M. le Président de la CASAS ou son Représentant à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 78**.....

• **Présents : 44**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREIADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Vaimont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Vaimont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 9**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Fraybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

• **Sortie en cours de séance : 1**

M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren)

Point n° 12

OBJET : Instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations – Année 2019.

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président

Suite à l'article I bis L.211-7 du Code de l'Environnement (Introduit par la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des

Métropoles) créant au 01^{er} janvier 2018 la compétence obligatoire de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » pour les EPCI à fiscalité

Envoyé en préfecture le 12/10/2018
Reçu en préfecture le 12/10/2018
Affiché le 12/10/2018
ID : 057-200067502-20180928-CC_20180928_12-DE

Suite aux dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

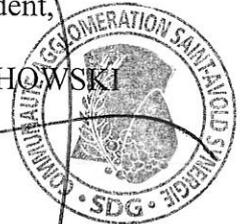
Le Président propose au conseil communautaire d'instaurer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2019, afin de financer cette compétence sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• **Présents : 45**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARILLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 9**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 13

OBJET : Fixation de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
– Année 2019.

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président

Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

Conformément à la délibération n°12 instaurant la taxe pour l'année 2019,

Il convient de définir le produit attendu de la taxe GEMAPI,

Celui-ci se décompose comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/10/2018

Reçu en préfecture le 12/10/2018

Affiché le 12/10/2018

SLO

ID : 057-200067502-20180928-CC_20180928_13-DE

	Cotisations syndicales et besoins estimés pour 2019(€)
<i>Syndicat Intercommunal des Eaux Vives des Trois Nied</i>	94 910,00 €
<i>Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rosselle</i>	57 321,00 €
<i>Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents</i>	12 000,00 €
<i>Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille</i>	6 020,00 €
<i>GEMAPI exercée en interne (Suivi d'études/démarrage de travaux)</i>	60 000,00 €

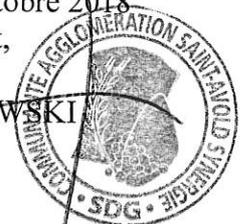
Le produit de la taxe s'élève à 230 212,00 € pour l'année 2019 (pour rappel le produit de la taxe 2018 était de 139 166,00 €), c'est l'administration fiscale qui déterminera la variation de taux en tenant compte de l'ensemble des produits fiscaux générés par la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions apportées par M. BINTZ, Vice-Président en charge de la GEMAPI et Rapporteur du point à M. VAYSSETTE, Conseiller Communautaire concernant le montant de la taxe, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 78.....

• **Présents** : 45

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant** : 3

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 15

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcelette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNNE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabriella PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Miraille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés** : 9

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents** : 9

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 14

OBJET : Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non-collectif – Exercice 2017.

Rapporteur : M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire.

Conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire les rapports annuels de 2017 sur le prix et la qualité du service pour l'assainissement collectif et non collectif.

Ces rapports, mis à la disposition du public, doivent être présentés dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, conformément au décret n°2015-1820 du 29/12/2015.

Envoyé en préfecture le 12/10/2018
Reçu en préfecture le 12/10/2018
Affiché le 12/10/2018
ID : 057-200067502-20180928-CC_20180928_14-DE

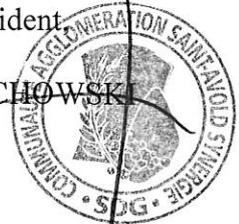
Ces rapports contiennent une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vue des indicateurs de performances et des indications sur le financement de l'investissement.

Un exemplaire de chaque rapport devra être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 45**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcelette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNNE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 9**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Fraybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 15

OBJET : Mise en conformité de l'assainissement des communes d'Altrippe et de Leyviller –
Modification du tarif de la redevance et application de la Participation Financière à l'Assainissement
Collectif (P.F.A.C.).

Rapporteur : M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire.

Considérant que les travaux de mise en conformité de l'assainissement des communes
d'Altrippe et de Leyviller ont démarré,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de changer le régime de la redevance des deux communes et de les passer de « Communes Non assainies » à « Communes assainies ».

Le tarif de la redevance assainissement sera donc revalorisé à 2,35 €HT/m³ (contre 0,88 €HT/m³ actuellement).

La Participation Financière à l'Assainissement collectif (P.F.A.C.) sera appliquée pour toute construction impliquant un raccordement au réseau d'assainissement à savoir :

- 1 464,00 € dans le cadre d'une maison individuelle
- 864,00 €/appartement dans le cadre de logement collectif.

La mise en place de ces modifications sera effective dès que l'unité de traitement sera opérationnelle.

Monsieur Le Président invite les membres du Conseil Communautaire à approuver ce changement de régime de la redevance et d'appliquer la P.F.A.C.

Décision du Conseil Communautaire :

Après avoir répondu positivement à Mme IMBAUT, Conseillère Communautaire de St Avold qui se demande si la tarification est similaire dans les autres communes, M. JACQUOT, Rapporteur du point, soumet la délibération au vote qui est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 45**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. BITTE, SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARILLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcelette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 9**

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 16

OBJET : Contribution pluviale des communes présentes sur l'ancien périmètre du Centre Mosellan.

Rapporteur : M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire.

La collecte et le traitement des eaux pluviales constituent un service public administratif à la charge du budget général, contrairement à l'assainissement des eaux usées qui relève d'une mission de service public industriel et commercial (cf. article L. 2224-11 du code général des collectivités territoriales). Lorsque le service d'assainissement apporte son concours au traitement des eaux

pluviales, le principe de l'équilibre financier du service public industriel et commercial interdit de faire supporter à la redevance d'assainissement les dépenses relatives des eaux pluviales. La collectivité responsable doit alors verser une contribution au budget annexe du service à partir de son budget général (réponses ministérielles n° 7401 du 9 avril 1998, Journal officiel, Sénat du 30 juillet 1998 et n° 4720 du 4 décembre 1997, Journal officiel, Sénat du 2 avril 1998).

Afin de couvrir les frais engagés par l'assainissement pour l'entretien des réseaux pluviaux, les Communes prendront à leur charge la partie nettoyage des avaloirs et grands ouvrages du réseau pluvial.

Monsieur Le Président invite les membres du Conseil Communautaire à fixer la contribution pluviale, à compter de 2018, aux tarifs ci-dessous.

COMMUNES	Montant en € HT 2017	Montant en € TTC 2017 (TVA 10%)	Montant en € HT 2018	Montant en € TTC 2018 (TVA 10%)
Altrippe	1 341,03	1 475,13	1 341,03	1 475,13
Baronville	1 783,46	1 961,80	1 783,46	1 961,80
Berig Vintrange	727,85	800,64	727,85	800,64
Biding	1 698,50	1 868,36	1 698,50	1 868,36
Bistroff	1 414,21	1 555,63	1 414,21	1 555,63
Boustroff	607,85	668,64	607,85	668,64
Brulange	727,85	800,64	727,85	800,64
Destry	694,77	764,24	694,77	764,24
Diffembach-Les-Hellimer	1 257,20	1 382,92	1 257,20	1 382,92
Eincheville	975,98	1 073,58	975,98	1 073,58
Erstroff	1 318,32	1 450,15	1 318,32	1 450,15
Fremestroff	1 301,50	1 431,64	1 301,50	1 431,64
Freybouse	1 588,04	1 746,84	1 588,04	1 746,84
Grening	529,35	582,28	529,35	582,28
Grostenquin, Bertring, Linstroff	2 133,93	2 347,32	2 133,93	2 347,32
Guessling Hemering	2 362,71	2 598,98	2 362,71	2 598,98
Harprich	695,61	765,17	695,61	765,17
Hellimer	1 630,37	1 793,41	1 630,37	1 793,41
Landroff	1 062,34	1 168,57	1 062,34	1 168,57
Laning	2 147,38	2 362,12	2 147,38	2 362,12
Lelling	1 472,24	1 619,47	1 472,24	1 619,47
Leyviller	1 803,08	1 983,39	1 803,08	1 983,39
Lixing-Les-Saint-Avold	2 624,86	2 887,35	2 624,86	2 887,35
Maxstadt	1 563,08	1 719,39	1 563,08	1 719,39
Morhange	24 472,34	26 919,57	24 472,34	26 919,57
Petit Tenquin	876,73	964,40	876,73	964,40
Racrange	2 172,06	2 389,26	2 172,06	2 389,26
Suisse	286,82	315,50	286,82	315,50
Vahl Ebersing	2 228,41	2 451,25	2 228,41	2 451,25
Vallerange	845,61	930,17	845,61	930,17
Viller	1 330,37	1 463,41	1 330,37	1 463,41
TOTAL	65 673,83	72 241,21	65 673,83	72 241,21

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avéold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• Présents : 43

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Mme BECKER, M. HELFENSTEIN,
Mmes IMBAUT, PILLI, PISTER, MM. THIERCY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• Absents représentés par son suppléant : 3

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altville) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERCY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• Absents excusés : 10

M. Claude BITTE, Vice-Président (Morhange) ;
M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernand SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• Absents : 9

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

• Sortie en cours de séance : 1

M. Jean-Paul MULLER, Conseiller (Racrange)

Point n° 17

OBJET : ENEDIS – Convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession « intégration des ouvrages dans l'environnement ».

Rapporteur : M. Antoine FRANKE, Vice-Président

ENEDIS, dont le siège se situe Tour ERDF 34 place des Corolles – 92079 PARIS La Défense Cedex, titulaire du contrat de concession du réseau électrique sur le territoire de l'ex Centre

Mosellan, propose de reconduire pour l'année 2018 l'enveloppe consacrée au financement des travaux d'enfouissement électrique.

A l'instar de la convention signée entre le SIE pour les communes d'Altwiller, Folschviller, Lachambre, Macheren et Valmont, et de la convention signée par le SELEME pour les communes de Carling, Diesen, L'Hôpital et Porcellette, ENEDIS propose la signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour les 31 communes situées sur l'ancien territoire du Centre Mosellan.

Cette enveloppe d'un montant total de 18 000 € est à répartir en fonction du prorata des travaux réalisés et éligibles par ENEDIS.

Suivant l'avis favorable émis par le Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et ENEDIS,
- 2) autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant à la signature de tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 78.....

• **Présents** : 44

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. SCHAFER, FRANKÉ, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PILI, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant** : 3

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 15

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcelette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés** : 10

M. Claude BITTE, Vice-Président (Morhange) ;
M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents** : 9

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 18

OBJET : Elaboration d'un Plan Climat Air Energie des Territoires (PCAET).

Rapporteur : M. Frédéric MULLER, Vice-Président

Conformément aux dispositions de la loi N° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est tenue de mettre en place et d'adopter un Plan Climat Air Energie Territorial.

Considérant que le PCAET doit être élaboré sur une durée de 6 ans et que l'EPCI devra définir les modalités d'élaboration et de concertation de ce PCAET en liaison avec M. le Préfet de la Région du Grand Est et M. le Président du Conseil Régional du Grand Est.

Son élaboration devra s'articuler autour des trois volets suivants :

- un diagnostic,
- une stratégie territoriale
- et un programme d'actions défini par les dispositions du code de l'environnement.

A cet effet, il est proposé de lancer une consultation en vue de retenir un cabinet compétent pour la mise ne place de ce PCAET de concert avec la Commission de l'Environnement présidée par M. Frédéric MULLER, Vice-Président de la CASAS.

En corollaire, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant à procéder à une consultation pour le choix d'un bureau d'études qui sera chargé d'accompagner la CASAS à l'élaboration et à la mise en œuvre du PCAET ;
2. Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**

• **Présents : 43**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président

M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,

MM. SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents

MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,

M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREIESTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,

M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;

M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;

M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Terquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;

M. Pierre HOSTRENGO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;

M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcelette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;

M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;

Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;

M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;

Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;

Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;

M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Machereh) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;

Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Machereh) ;

M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;

Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;

Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;

Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;

M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 11**

M. Claude BITTE, Vice-Président (Morhange) ;

M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;

M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;

M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;

M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;

Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;

M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;

Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;

M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;

M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;

M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;

Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;

Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;

M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;

M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;

M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 19

OBJET : Implantation de la Société SAS BRASSERIE SAINT-AVOLD sur le territoire de la CASAS.

Rapporteur : M. le Président

M. Jean-Aimé RUGIERO, représentant la Société SAS BRASSERIE SAINT-AVOLD, a sollicité M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold SYNERGIE (CASAS) par courrier en date du 19 septembre 2018, pour prolonger son activité sur la Commune de

Lachambre, qui a déjà amené 3 emplois durables sur notre territoire en d'une centaine de revendeurs dans la région Grand Est (dont les magasins

Cette micro société a représenté le savoir-faire français en août dernier en Chine, à Qingdao, afin d'exposer un mode de production entièrement manuel élaboré en fûts de chêne, Cognac, Bourbon, Whisky, etc... au goût impeccable qui pourrait placer cette petite société dans le palmarès mondial en matière de fabrication de bière artisanale.

Par délibération du 15 février 2018, point n° 4, votre Conseil Communautaire a homologué la sous location à la SAS BRASSERIE SAINT-AVOLD, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} mars 2018 et qui a expiré au 31 août 2018.

Aussi, en attendant l'acquisition prochaine d'un terrain sur la Zone du Grunhof à Porcelette qui favorisera son expansion dans les conditions les meilleures (au vu de tous les projets en devenir), le Bureau invite le Conseil Communautaire à délibérer comme suit :

Le Conseil Communautaire est invité à :

1) homologuer la prolongation de sous location à la SAS BRASSERIE SAINT-AVOLD, pour une durée de six mois, déterminée comme suit :

- du 1^{er} septembre 2018 au 28 février 2019 : 650 € HT / mois.

étant précisé que le dépôt de garantie, la taxe d'habitation, la taxe foncière, l'assurance de l'immeuble, les charges mensuelles et tout autre frais inhérent à la location seront supportés par la Société SAS BRASSERIE SAINT-AVOLD, avec les frais d'acte ;

2) donner tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS ou son représentant pour comparaître à la signature du bail dérogatoire au statut des baux commerciaux à intervenir avec la Société Les Vignerons à Lachambre et de tous documents utiles à cette mise en œuvre étant entendu que les crédits sont à constituer au Budget Primitif 2019.

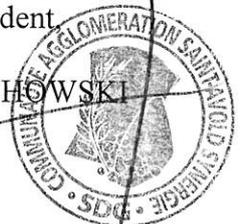
Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. YAHIAOUI

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 78.....

• **Présents** : 43

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant** : 3

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Terquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 15

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Heilimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNNE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabriella PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesan) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Machereh) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Machereh) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés** : 11

M. Claude BITTE, Vice-Président (Morhange) ;
M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents** : 9

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Fraybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 20

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. le Président

Considérant la vacance d'emploi pourvue par mutation interne et externe et la nomination d'agents à de nouveaux grades dans les filières administrative, technique, sportive et policière.

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie demande à son Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOI FONCTIONNEL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services	1	
Collaborateur de cabinet	1	

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Directeur Territorial à temps complet	1	
Attaché Territorial hors cadre à temps complet		1
Attaché Territorial à temps complet	5	
Rédacteur Territorial Principal 1ere classe à temps complet	1	1
Rédacteur Territorial Principal 2ème classe à temps complet		1
Rédacteur Territorial à temps complet	5	
Adjoint Administratif principale de 1ère classe à temps complet	3	
Adjoint Administratif principale de 1ère classe à <u>temps non complet</u>	1	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet	11	
Adjoint Administratif territorial à temps complet	13	1

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIÈRE TECHNIQUE		
Ingénieur Territorial à temps complet	1	
Technicien Principal 1ere classe à temps complet	1	1
Technicien Principal 2eme classe à temps complet	1	
Technicien Territorial à temps complet	2	
Agent de Maîtrise principal à temps complet	1	
Agent de Maîtrise principal à <u>temps non complet</u>	1	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet	4	

Adjoint technique Territorial à temps complet

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIERE SPORTIVE		
Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe à temps complet	3	
Educateur des APS Principal 2 ^{ème} à temps complet	1	
Educateur des APS à temps complet	3	
Educateur des APS à <u>temps non complet</u>	1	

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
FILIERE SECURITE/POLICE		
Brigadier-Chef Principal à temps complet	2	

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
 Saint-Avold, le 11 octobre 2018
 Le Président

A. WOJCIECHOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 78.....

• **Présents** : 43

M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance
MM. SCHAFFER, FRANKÉ, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant** : 3

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 15

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcelette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés** : 11

M. Claude BITTE, Vice-Président (Morhange) ;
M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents** : 9

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 21

OBJET : Zone Artisanale du Grunhof à Porcelette – Echange de terrains entre la commune de Porcelette et la CASAS.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de l'implantation du projet 'Les Jardins de Cocagne' sur la Zone du Grunhof à Porcelette, M. le Président de la CASAS propose de réaliser un échange de terrains sis dans ladite zone, propriétés de la commune de Porcelette, d'une surface de 9 ha 29 ares 08 ca en échange des terrains satellites à ladite zone détenus par la CASAS pour une surface totale de 8 ha 98 ares 64 ca.

Au vu de l'avis des Domaines en date du 26 septembre 2018, biens concernés à une valeur vénale de 5,00 €/m² et considérant l'intérêt d'accueillir ce projet sur la zone du Grunhof à Porcelette, qui se situera résolument au cœur de l'économie solidaire et du développement durable de notre territoire et permettra le développement d'une action sociale, économique, environnementale, en promouvant une consommation locale, bio et citoyenne, tout en recréant du lien de proximité.

La Commission de Développement Economique réunie en date du 26 septembre 2018 a émis un avis favorable au projet et invite le Conseil Communautaire à procéder à l'échange immobilier suivant, sans soulte, aux conditions suivantes :

1. La Commune de Porcelette cède à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold SYNERGIE (CASAS) les parcelles suivantes :

Commune de Porcelette
GRUNHOF
Section 24 n° 53
Section 27 n° 20 & 67
d'une surface de 9 ha 29 a 08 ca sol

2. La CASAS cède au profit de la Commune de Porcelette les parcelles suivantes :

Commune de Porcelette
GRUNHOF
Section 24 n° 26
Section 25 n° 249
Section 29 n° 237 & 195
Section 28 n° 56 & 57.
d'une surface de 8ha 98 a 64 ca sol

3. De consentir, le cas échéant, aux différentes parcelles concernées par cet échange immobilier un droit de passage, autant au profit de la CASAS que de la commune de Porcelette ;

4. Et donne tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS ou son représentant pour comparaître à la signature de l'acte notarié à intervenir dont les frais seront supportés pour moitié par les parties respectives et l'habilite à la mise en œuvre de la présente délibération.

PJ2 : Evaluation des Domaines + Plan

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires apportées par le Rapporteur sur les modalités de cet échange, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**

• **Présents : 43**

M. André WOJGIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance,
MM. SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant : 3**

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Terquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Macheren) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Macheren) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mirielle STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés : 11**

M. Claude BITTE, Vice-Président (Morhange) ;
M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents : 9**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 22

OBJET : Réalisation d'une étude OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine).

Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Dans le cadre du lancement de l'étude OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), en instance, il est nécessaire de procéder à la réalisation d'une étude complémentaire OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine), qui entre dans le dossier 'Cœur de Ville' pour le périmètre réservé à cette action et l'élaboration d'une

convention OPAH-RU concernant les éléments suivants : le volet financier dégradé y compris mesures coercitive, perspectives éventuelles de portage immobilier situations des copropriétés du centre-ville.

Ce faisant, le Conseil Communautaire est invité à :

1/ Lancer une consultation pour retenir un Cabinet d'Etude qui sera chargé de mener l'opération OPAH-RU et à solliciter les subventions correspondantes sous la présidence de M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie, Président de la Commission Programme Local de l'Habitat et de l'ensemble de sa commission.

2/ Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre en lui donnant tous pouvoirs à cet effet, étant précisé que les crédits sont constitués au Budget Primitif 2018 et à reporter à l'exercice budgétaire suivant.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 28 septembre 2018

• **Conseillers élus** : 79 * **En exercice** : 78.....

• **Présents** : 43

M. André WOJGIECHOWSKI, Président
M. Frédéric SLIWINSKI, Secrétaire de Séance
MM. SCHAFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, BINTZ, Vice-Présidents
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, VAYSSETTE, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR, MM. RENARD, RISSE, SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, KIRCH, MATZ,
M. WAGNER, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, IDOUX, PIAIA, TOTTOLI, Vincent Etienne MULLER, MICK, Jean-Paul MULLER, Mme BECKER,
M. HELFENSTEIN, Mmes IMBAUT, PISTER, MM. THIERY, VUKOJEVIC, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents représentés par son suppléant** : 3

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) par M. Denis WAGNER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) par M. Vincent Etienne MULLER, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 15

M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) à M. le Président ;
M. Pierre HOSTRENKO, Vice-Président (Eincheville) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;
M. Eddie MULLER, Vice-Président (Porcellette) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Conseiller (Altviller) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller (Erstroff) à M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) ;
Mme Giovanna BOYON, Conseillère (Folschviller) à Mme Patricia WINTER, Conseillère (Valmont) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller (Folschviller) à M. Frédéric MULLER, Vice-Président (Valmont) ;
Mme Karima TIGUEMOUNNE, Conseillère (Folschviller) à Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président (Diesen) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Machereh) à Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) à M. Claude SCHAFER, Vice-Président (Machereh) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) à Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. Christian THIERY, Conseiller (St Avold) ;
Mme Manlyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président (Lixing-Lès-St Avold).

• **Absents excusés** : 11

M. Claude BITTE, Vice-Président (Morhange) ;
M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) ;
M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller (Brulange) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcellette) ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse).

• **Absents** : 9

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLJUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréring) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller).

Point n° 23

OBJET : Motion – Appel de Marseille pour les libertés locales.

Rapporteur : M. le Président

Nous, élus de la République, unis dans la diversité de nos histoires et de nos sensibilités politiques, lançons aujourd'hui à Marseille un appel solennel pour les Libertés locales et constituons une association nous réunissant : les Territoires unis.

Au moment où les peuples grondent, partout en Europe, contre la capacité du Gouvernement à réformer le pays est mise en doute par les territoires, elle, n'a toujours pas été tentée en France.

Tous les défis d'avenir de notre pays, qu'il s'agisse de la transition énergétique et écologique, de la recherche d'un nouveau modèle agricole ou encore de la réindustrialisation de notre pays par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) supposent un puissant mouvement de décentralisation. C'est la force de tous nos voisins européens. C'est également au plus près du terrain, que se mène au quotidien, avec nos collectivités et nos associations, la bataille contre la pauvreté, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, notamment handicapées, ou encore l'accès au logement et à la culture.

Notre pays meurt à petits feux de son ultracentralisation. Que l'on ne s'y trompe pas, nous sommes d'authentiques républicains attachés à l'unité de notre pays, à ses institutions, mais nous ne pouvons plus accepter la prise de pouvoir et le mépris de plus en plus flagrant d'une technocratie, enfermée dans ses certitudes et coupée de nos territoires et de nos vies.

L'avenir de la France ne peut se résumer à quelques métropoles. Comme le disait Gaston DEFFERRE, « la France est dans nos villes, dans nos villages. Elle aspire à tenir sa place, à être considérée, à jouer son rôle, à choisir son destin. Il est injuste et dangereux de la maintenir sous le boisseau, de l'empêcher de s'exprimer, de décider pour elle-même. »

Au plus près du terrain, des élus locaux colmatent les fractures de notre pays, portent l'essentiel de l'innovation et de l'investissement publics, maintiennent une qualité de vie et répondent avec toujours moins de moyens aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Le nombre inégalé de démissions de ces serviteurs désintéressés de notre pays doit aujourd'hui nous alerter. Il est temps d'entendre leur demande de considération et de faire cesser les causes de leur découragement.

Loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation en est une des chances. Ce qui la mine, c'est l'ultra-concentration parisienne, ce sont les promesses non tenues d'un Etat thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux sont vaguement consultés mais jamais écoutés.

Loin d'être un risque pour l'égalité, la décentralisation en est au contraire l'un des vecteurs modernes. Comment croire qu'une application réglementaire égalitaire et sans nuance à des territoires si divers pourrait encore, comme jadis, être juste ?

Loin d'être un poids pour la performance de notre économie, la décentralisation est le modèle qui permet de rapprocher décisions et investissements des vrais besoins.

Loin d'être un boulet pour les finances publiques, la décentralisation est la condition de la réforme de l'Etat, en supprimant les doublons qui ralentissent le temps de l'action publique.

Nous, élus de la République, appelons à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : les libertés locales.

Les libertés locales, c'est d'abord un Etat respectueux des collectivités territoriales et de ses élus. Nous ne sommes pas des opérateurs de l'Etat mais des élus du suffrage universel. Tous les leviers de transformation de la France reposent sur des compétences partagées Etat/Collectivités (développement économique, transition écologique et énergétique, action sociale, mobilités, santé, éducation, numérique, formation, petite enfance...). Nous demandons un agenda partagé de réformes.

Les libertés locales, c'est le choix de l'innovation, du pragmatisme et du bon sens, par la différenciation. C'est laisser les collectivités expérimenter. Pourquoi nos propositions pour coordonner les politiques de l'emploi, pour remettre à niveau les routes nationales ont-elles été balayées d'un revers de main ? La réforme constitutionnelle doit nous remettre sur le chemin de la République décentralisée.

Les libertés locales, c'est ensuite une concertation sincère entre l'Etat et les Collectivités ? La Conférence nationale des territoires qui n'était qu'un lieu de concertation formelle où l'Etat et les collectivités locales constataient leurs désaccords, est un échec. Il faut désormais inventer l'outil efficace du dialogue et de la négociation.

Les libertés locales, c'est le respect par l'Etat de ses engagements contractuels et de sa signature : la remise en cause des contrats de plan Etat-Régions, le transfert de charges sur les Départements de près de 11 milliards d'euros sur les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés, l'avalanche de normes et de réglementations sur les communes doivent cesser.

Les libertés locales, c'est la participation équitable de l'Etat aux côtés des collectivités au redressement des comptes publics : d'ici 2022 les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards, alors que l'Etat va accroître l'endettement du pays de 330 milliards d'euros. A quand la réforme de l'Etat ?

Les libertés locales, ce n'est pas l'affaire réservée des élus locaux, des communes, des Départements et des Régions, elle est celle des citoyens, l'affaire de la France, de son avenir et de sa démocratie. C'est un mouvement de tous les territoires unis pour une République décentralisée !

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. VAYSSETTE

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 11 octobre 2018
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 9 JUILLET 2018 A FOLSCHVILLER

- **Conseillers élus : 79**
- **En exercice : 78**
- **Présents à l'ouverture de séance : 51**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président

M. Sébastien LANG, Secrétaire de Séance,

MM. BITTE, WEBER, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, SCHAFFER, FRANKE, WALKOWIAK,

MM. Frédéric MULLER, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents

MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, MAYOT, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mme BOUR,

MM. RENARD, RISSE, BOHN, Mme TIGUEMOUNINE, M. KOEHLER, Mme BOYON,

MM. DREYDEMY, MOLTER, KIRCH, MATZ, BALLIE, THIEL, Mme DOME, MM. TRINKWELL, PIAIA,

M. DIDOT, Mmes AUDIS, BECKER, MM. BRETTNACHER. GAUDIG, HELFENSTEIN, Mme PISTER,

M. STEINER, Mme STELMASZYK, MM. THIERCY, TLEMSANI, VUKOJEVIC, KLEIN, SCHAEFFER,

M. COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

- **Absents représentés par leurs suppléants : 4**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY

M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) par M. Bernard MOLTER, Suppléant ;

M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;

M. Jean-Paul MULLER, Conseiller (Racrange) par M. Raymond DIDOT ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 11**

M. Gérard JACOB, Conseiller (Guessling-Héméring) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;

M. Romuald YAHIAOUI, Conseiller (Hellimer) à M. Gaston RISSE, Conseiller (Diffembach-Lès-Hellimer) ;

M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Conseiller (Baronville) ;

Mme Denise ORDENER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER, Vice-Président ;

M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;

M. René MICK, Conseiller (Porcelette) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président ;

Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;

Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;

Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;

Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Yahia TLEMOUANI, Conseiller (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;

• **Absents excusés : 8**

M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
M. Guy BORN, Vice-Président (Bérig-Vintrange)
M. Gérard VAYSSETTE, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Jean-Claude DREISTADT, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
Mme Monique IMBAUT, Conseillère (St Avold)

• **Absents : 8**

M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold)
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller)



Monsieur André Wojciechowski
Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
10-12 rue Général de Gaulle
57502 Saint-Avold

Paris, le 5 juillet 2018

Objet : Projet photovoltaïque sur la zone Actival, située sur la commune de Valmont (57)

Dossier suivi par : Gaëlle Davaine, Chef de projet, gaelle.davaine@neoen.com, 01 90 91 62 52

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à nos discussions relatives au développement d'une centrale solaire au sol sur des terrains appartenant à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et situés aux lieudits « Flachsgaerten », « Esch auf die Nachtweide », « Nachtweide », et « Esch auf den Graben » sur la commune de Valmont (57730). Nous vous confirmons, par la présente, notre vif intérêt pour le développement d'un projet de centrale photovoltaïque sur ce site.

La présente lettre a pour objet de vous présenter les principales modalités que nous vous proposons pour le développement de ce projet.

1. Présentation de NEOEN

NEOEN, société à actions simplifiée au capital social de 107 964 140 euros, est un producteur d'électricité indépendant à partir d'énergies renouvelables, détenu par Impala, à hauteur de 55,6%, par Omnes Capital à hauteur de 23,4%, par la BPI France à hauteur de 14,1% et par des personnes physiques et auto-détention à hauteur de 6,0%. Ainsi, sur un marché très concurrentiel et fortement capitalistique, NEOEN bénéficie du soutien d'actionnaires de long terme, reconnus, ambitieux et volontaires, déterminés à donner à NEOEN les moyens de conforter sa place de premier producteur indépendant d'énergies renouvelables en France.

Le chiffre d'affaires cible de NEOEN en 2018 est de 140 millions d'euros et 1,5 milliards d'euros ont été investis depuis sa création. NEOEN dispose, à date, de 1778 MWc de puissance installée et en construction, dont 955 MWc de centrales photovoltaïques. Ces réalisations témoignent du savoir-faire de NEOEN en tant que maître d'ouvrage dans le domaine des énergies renouvelables et de sa capacité à développer, construire et exploiter des projets d'envergure, bien intégrés dans leur territoire.

NEOEN a par ailleurs été le premier lauréat de l'appel d'offres « CRE 3 » solaire avec 13 projets de centrales au sol lauréats pour un total de 110 MWc, soit un taux de succès de 66% dans la sous-famille des grandes centrales au sol. De plus, Neoen a remporté 115 MWc à l'appel d'offres « CRE 4 » (2017/2018). Avec ces 15 projets attribués, NEOEN confirme sa position de leader dans le secteur photovoltaïque français et démontre à nouveau sa capacité à obtenir les meilleurs résultats en appels d'offres pour les projets conçus avec ses partenaires.

NEOEN

2. Projet sur la zone Actival de Valmont

Dans le cadre de notre activité photovoltaïque en France, nous étudions en particulier les possibilités d'implantation de parcs photovoltaïques sur des sites dégradés, tels que des friches industrielles et d'anciennes déchetteries, pour lesquels l'installation de centrales solaires constitue une revalorisation pertinente.

Nos premières études ont révélé un bon potentiel quant au développement d'un projet sur une friche et une ancienne déchetterie de la commune de Valmont (cf. liste des parcelles et plans en Annexe). Ces terrains bénéficient en effet d'une surface importante (21 ha), d'un ensoleillement satisfaisant ainsi que d'un poste de raccordement à proximité (poste de Saint-Avoid à 7,6 km).

Ce projet, en plus de permettre une valorisation du terrain, apporterait des retombées financières significatives pour les collectivités via le versement d'un loyer pour la location du terrain et les taxes versées,

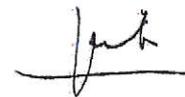
3. Méthodologie de développement proposée par NEOEN

Dans l'éventualité de votre accord pour développer ce projet sur la commune de Valmont, nous vous proposons de signer une promesse de bail d'une durée nous permettant de mener à bien les différentes phases nécessaires à la réalisation d'une centrale solaire, dont :

- Les études d'impact sur l'environnement et études techniques,
- Le dépôt, l'instruction et l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours,
- L'obtention d'un tarif d'achat de l'électricité via les Appels d'Offres « CRE ».

Les études d'impacts sur l'environnement seront réalisées par des bureaux d'études indépendants et NEOEN prendra à ses frais l'ensemble des études nécessaires.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Paul-François Croisille
Directeur Général Adjoint

Annexes :

- Annexe 1 – Liste des parcelles concernées
- Annexe 2 – Plans du terrain

NEOEN

Annexe I – Liste des parcelles concernées

Friche industrielle :

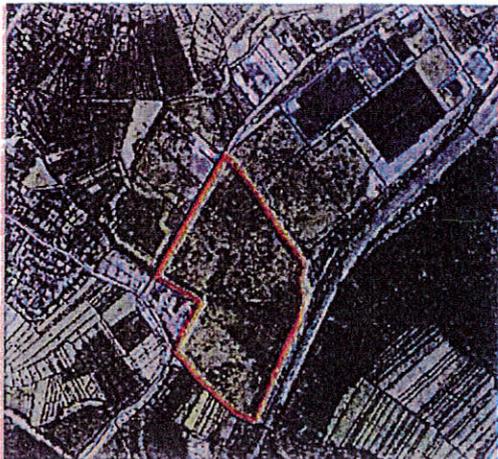
Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
21	7	Flachsgaerten	166 881 m ²
21	12	Flachsgaerten	14 96 m ²
21	13	Flachsgaerten	6 88 m ²
TOTAL			169 065 m²

Ancienne déchetterie :

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
22	97	Esch auf die Nachtweide	379 m ²
22	58	Esch auf die Nachtweide	1 665 m ²
22	60	Esch auf die Nachtweide	3 603 m ²
22	124	Nachtweide	1 805 m ²
22	126	Nachtweide	1 631 m ²
22	130	Nachtweide	2 323 m ²
22	140	Esch auf den Graben	312 m ²
22	142	Esch auf den Graben	396 m ²
22	144	Esch auf den Graben	1 088 m ²
22	146	Esch auf den Graben	283 m ²
22	148	Esch auf den Graben	151 m ²
22	150	Esch auf den Graben	1 m ²
22	152	Esch auf den Graben	5 518 m ²
22	154	Esch auf den Graben	54 m ²
22	158	Esch auf den Graben	7 753 m ²
22	160	Esch auf den Graben	8 117 m ²
22	161	Esch auf die Nachtweide	14 223 m ²
TOTAL			49 783 m²

Annexe II - Plans du terrain

Friche



Ancienne déchetterie





CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE « ACTION CŒUR DE VILLE DE SAINT-AVOLD »



ENTRE

- ♦ La Commune de Saint-Avold représentée par son maire, M. André WOJCIECHOWSKI,
- ♦ La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie représentée par son Vice-Président, M. Aloyse LAURENT

Ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

d'une part,

ET

- ♦ L'Etat représenté par M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle,
- ♦ Le Conseil Régional du Grand Est représenté par son Président, M. Jean ROTTNER,
- ♦ La Caisse des Dépôts et des Consignations représentée par son Directeur Régional Adjoint Grand Est, M. Patrick de RUGERIIS,
- ♦ Le groupe Action Logement représenté par sa Directrice régionale Grand-Est, Mme Caroline MACE
- ♦ L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle

Ci-après, les « **Partenaires financeurs** »

d'autre part,

AINSI QUE

- ♦ La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle Métropole Metz, représentée par son Président, M. Fabrice GENTER,
- ♦ La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle représentée par sa Présidente, Mme Liliane LIND
- ♦ L'Etablissement Public Foncier de Lorraine, représenté par son Directeur général, M. Alain TOUBOL,
- ♦ L'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Avold et environs, représentée par sa Présidente, Mme Danièle BERTAUX,
- ♦ La CDC Habitat Sainte-Barbe, représentée par son Directeur général, M. Jean Paul MERLO,
- ♦ Logiest, représenté par son Directeur général, M. Jean-Pierre RAYNAUD,
- ♦ Moselis, représenté par son Président, M. Claude BITTE

Ci-après, les « **Autres partenaires locaux** »

Il est convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018. En région Grand Est, ce sont 24 villes qui sont bénéficiaires de ce programme.

« Cœur de ville » vient ainsi renforcer la dynamique enclenchée sur le territoire par l'État et le Conseil régional en faveur de ces villes :

- Le déploiement par l'État de l'expérimentation « villes moyennes » au titre du rapport Dauge, avec la conduite de 4 séminaires thématiques (décembre 2017 – mars 2018) au bénéfice des 7 villes de l'expérimentation ;
- La mise en place par l'État de deux « Ateliers des territoires » et du déclenchement d'une mission « AIDER » ;
- Le diagnostic issu des travaux d'élaboration du SRADDET par la Région Grand Est a confirmé que le territoire régional s'organisait autour d'une armature territoriale riche et diverse. Cette armature, composée des métropoles, agglomérations, villes moyennes, bourgs centre et villages et de leurs arrière-pays, constitue la colonne vertébrale de la région et concentre activités, population et services, mais reste cependant à conforter et à consolider.

A ce titre, 37 villes moyennes dont Saint-Avold ont été identifiées par la Région Grand Est comme des maillons essentiels de cette armature urbaine en ce qu'elles assument des fonctions de centralité en accueillant des activités et de l'emploi, des établissements de santé et d'enseignement, des équipements sportifs et culturels, des sites patrimoniaux... mais également de par leur fonction stratégique de connexion des territoires entre eux.

Ces villes moyennes ne sont cependant pas homogènes et leur diversité de situations géographiques et de configurations territoriales influent de manière très différenciée leur développement : une ville moyenne à proximité d'une métropole dans un territoire densément peuplé a peu de points communs avec une ville qui irrigue seule un grand bassin de vie à faible densité de population ou situé dans une zone frontalière.

Certaines connaissent un dynamisme démographique, une relative prospérité économique alors que d'autres sont vulnérables car confrontées à un cumul d'évolutions négatives : déclin de l'activité industrielle, fermeture des

services publics, restructurations militaires, conduisant à des pertes d'emplois entraînant vacance des logements, dévitalisation commerciale des centres villes et constitution de friches.

- L'appui à ces villes moyennes constitue ainsi un véritable enjeu d'aménagement du territoire qui a fait l'objet d'une réflexion particulière par la Région Grand Est, sans attendre la finalisation et l'approbation du SRADDET et qui a donné lieu à l'approbation de la politique « villes moyennes du Conseil régional en mars 2018.

Ainsi, les objectifs du programme « Action cœur de ville » développé par l'Etat avec l'appui de la Caisse des Dépôts en faveur de 24 villes moyennes du Grand Est et la politique « villes moyennes de la Région Grand Est se rejoignent. Cela traduit la volonté partagée de l'Etat et de la Région de consolider l'attractivité des villes moyennes en s'appuyant sur le binôme ville-intercommunalité et en initiant un réseau de villes pour favoriser l'échange d'expérience et instaurer des dynamiques entre collectivités.

Identifiée conjointement comme ville moyenne par l'État et la Région, Saint-Avold est bénéficiaire du programme.

Présentation générale

Idéalement située au cœur de l'espace transfrontalier « Sarre-Lor-Lux », à proximité de Metz et de Sarrebruck, Saint-Avold jouit d'un cadre de vie remarquable.

De sa longue histoire née au VI^{ème} siècle, elle offre aux visiteurs les joyaux de son patrimoine architectural, témoignage de son passé glorieux : la chapelle Sainte-Croix du XV^{ème} siècle, son ensemble de monuments classiques datant du XVIII^{ème} siècle notamment l'abbatiale Saint-Nabor, l'Hôtel de ville, la place de la Victoire, la rue Hirschauer... La basilique Notre-Dame-de-Bon-Secours haut lieu de pèlerinage marial complète ce tableau façonné par les mains d'artistes talentueux tels les Melling et Spinga originaires de Sierck et du Tyrol.

Cité militaire déjà sous l'Ancien Régime, berceau de grands généraux (Kister, Hirschauer), elle atteint son apogée sous l'empire allemand après l'annexion en 1871. Son retour à la mère patrie pérennise sa vocation militaire jusqu'au XXI^{ème} siècle. Marquée dans sa chair pendant la Deuxième Guerre mondiale, Saint-Avold accueille le plus grand cimetière militaire américain en Europe lié à ce conflit.

La vie économique puise toute sa vitalité de son fructueux passé : tanneries, faïencerie, brasserie, mines. Ville marchande, elle s'enorgueillit toujours d'un vaste panel de commerces et d'activités artisanales qui la rend très attractive. Ancienne capitale de la carbochimie, présente dans la chimie fine, elle tonifie son tissu industriel grâce à son centre de plasturgie de réputation internationale et sa structure de transports logistiques à l'échelle européenne.

Ses infrastructures administratives (municipales, services déconcentrés de l'Etat et du Département) l'érigent ville siège de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Ville verte, elle dispose de nombreuses installations sportives, théâtres de manifestations exceptionnelles (fête des sports, cyclisme, équitation). La qualité de ses activités culturelles ainsi que l'excellence de son enseignement scolaire (collèges, lycées général et techniques) et universitaire (IUT, BTS) lui permettent d'aborder l'avenir avec sérénité.

Son cœur de ville présente les enjeux suivants :

1 - Un rôle de centralité affirmé

La ville de Saint-Avold (15 748 habitants – Insee 2015) est le pôle majeur, le maillon stratégique de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (53 807 habitants – Insee 2015), représentant à elle seule un tiers de la population de l'agglomération. Elle concentre également une grande partie des services (écoles, collèges, lycées, IUT, centres hospitaliers, infrastructures sportives et culturelles, services à la population, etc..) et de l'activité économique et commerciale du territoire.

2 - Une périurbanisation au détriment du centre-ville ancien et historique

A l'instar de nombreuses communes de Lorraine, l'agglomération de Saint-Avold continue à faire face à une profonde mutation économique avec la disparition progressive des activités industrielles au profit des activités de services qui ne compensent que partiellement les pertes d'emplois.

La restructuration économique, le développement de l'habitat pavillonnaire périphérique plus adapté, répondant aux attentes des familles, des nouveaux modes de consommation ont contribué au départ des ménages de classe moyenne de la ville-centre vers les communes péri-urbaines, entraînant, en particulier sur le centre-ville ancien, une paupérisation significative de la population, une dégradation du cadre bâti et des espaces publics, ainsi que la fermeture de commerces de proximité.

L'ensemble de ces éléments nuit aujourd'hui au rayonnement et à la dynamique globale du centre-ville et à son attractivité.

3 – Une population vieillissante

La population de la Communauté d'Agglomération est vieillissante avec une augmentation de plus de 60% des personnes âgées de 75 ans et plus en quinze ans. Ce vieillissement de la population est conforté par une diminution de plus de 20 % des personnes de moins de 20 ans et de 34 % des personnes de 30 à 44 ans. Sur la commune de Saint-Avold, le phénomène est encore plus accentué avec une augmentation de 68 % des plus de 75 ans et une diminution de plus de 25 % des moins de 20 ans et de 34 % des 30-44 ans (INSEE 1999-2014)

4 - Un bâti ancien et vétuste, offrant des conditions de logements inadaptées aux modes de vie actuels

Le centre-ville concentre des immeubles dégradés et certains logements indignes. Il est en effet constitué presque exclusivement d'habitat collectif et de bâtiments datant majoritairement de l'immédiat après-guerre. Au regard des normes actuelles, cette ancienneté crée des conditions d'habitabilité médiocre. Le parc de résidences principales de l'agglomération est de 23 280 en 2014 (en augmentation de 11 % entre 2009 et 2014 soit un volume de 2344 logements). Dans le même temps le nombre de logements vacants a pratiquement doublé (2598 logements vacants soit 11 % du parc).

La vacance du parc privé peut s'expliquer, outre la perte d'attractivité économique de ce territoire, par la présence de grands logements (54 % des résidences principales sont des F 5 et plus) en inadéquation avec la demande issue du desserrement des ménages notamment. Pour la commune de Saint Avold, 37 % des logements des résidences principales sont des F 5 ou plus.

Le parc de logements est de 2870 logements, la vacance supérieure à un an ayant augmenté de 11 % entre 2009 et 2015 pour un total de 1807 logements, soit 63 % des logements vacants.

Le parc privé est ancien et potentiellement énergivore. 56 % du parc a été construit avant 1975, date de la première réglementation thermique. Plus de 20 % du parc date d'avant 1948. Pour la seule commune de Saint Avold, la moitié du parc privé de résidences principales a été construit avant 1974 soit près de 1100 logements. Le corollaire de ce type de parc ancien conduit à avoir un parc potentiellement indigne. Il est de 4,2 % sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération pour 877 logements et de 3 % sur la commune de Saint Avold pour 176 logements.

5 - Un parc HLM bien représenté mais historiquement éloignés du centre-ville

Quatre bailleurs (CDC Habitat Sainte-Barbe, Logiest, Moselis, Metz Habitat Territoire) sont présents sur la commune mais ils ne disposent que de très peu de patrimoine sur le centre-ville. Des efforts sont néanmoins réalisés sur certains logements du centre-ville (Boulevard de Lorraine) contribuant ainsi à changer son image du centre-ancien.

Les bailleurs concentrent leurs offres locatives sur le quartier Carrière-Wenheck (3 457 habitants) inscrit en Politique de la Ville à moins d'un kilomètre du centre-ville. La production de logement social est quasi-nulle sur le bassin houiller depuis plusieurs années en raison d'une vacance endémique, ciblée sur les grandes cités. La Direction Départementale des Territoires promeut un dispositif basé sur deux piliers (démolition d'une fraction des cités et reconstruction de logement neufs en substitution).

6 - Un nombre élevé de cellules commerciales vacantes dans le centre ancien

Le centre ancien de Saint-Avold est un quartier d'artisans, de commerçants et de services aux personnes. Depuis ces dernières années, il connaît, par vagues successives, une diminution sensible de ses activités, concurrencées par les agglomérations voisines, Metz, Sarrelouis et Sarrebruck, les zones de périphérie ou encore plus récemment par le commerce numérique.

Le centre-ville est touché par une forte vacance commerciale qui s'élève à 26%. Les cellules vacantes sont principalement localisées dans la rue du Général Hirschauer, rue des Américains et rue du Président Poincaré même si le commerce y reste encore relativement dynamique grâce à la mobilisation de l'Association des commerçants et artisans et par le biais de lieux conviviaux, des efforts d'embellissements et des événements réguliers (braderies, marchés hebdomadaires, patinoire de Noël, etc...) On y recense notamment deux friches commerciales : la Galerie de l'Etoile et l'ancien garage Peugeot et un bâtiment commercial stratégique, l'enseigne de prêt à porter Levy et Blum. Le centre-ville souffre également de sa déconnexion avec la gare située sur la commune de Valmont à 3 km.

7 - Un centre-ville accessible, offrant une large place à la voiture

A l'instar de nombreuses villes moyennes, Saint-Avold laisse une large place à la voiture individuelle mais très peu aux modes de déplacements actifs. Cet héritage est notamment possible par des voiries parfois larges, rectilignes, roulant encombrées de signalétique et offrant peu d'aménagements restrictifs. Cela se traduit aussi par un nombre important de places de parking (gratuites ou payantes) en plein centre-ville malgré l'expression d'un sentiment global de carence. Ce constat permet d'inscrire pour Saint-Avold de grands enjeux dans la transition énergétique et le développement des nouveaux transports actifs ou collectifs.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par la commune pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées :

- Une opération de revitalisation urbaine avec le Fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce (FISAC) qui a permis d'entamer une modernisation de quelques commerces et activités artisanales et de répondre partiellement aux menaces existantes ;

- Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (Communauté d'agglomération avec un bilan très encourageant) réalisations importantes de propriétaires bailleurs remettant sur le marché des logements vacants ;
- Un programme d'envergure sur le site Ardant du Picq avec la création d'un nouveau quartier de centre-ville dès le dernier trimestre 2018 (EHPAD avec unité Alzheimer, maison médicale, logements seniors et personnes à mobilité réduite, pavillons locatifs...) ;
- La création d'un parking en centre-ville sur plusieurs niveaux (225 places) ;
- La création d'une aire de co-voiturage en sortie de ville à proximité de la gare de péage de l'autoroute A4 limitant le stationnement sauvage et l'afflux en centre-ville avec liaison par une navette de bus ;
- Des animations commerciales, culturelles et sportives (fête des sports, patinoire de Noël, concerts, salon de la moto, salon de l'habitat, salon de l'agriculture...) ;
- La modification du sens de circulation permettant plus de fluidité, moins d'embouteillages
- La mise en place d'une politique communautaire de transports en commun volontariste avec le partenaire Transdev pour offrir aux habitants une véritable alternative à la voiture individuelle.
- L'amélioration de la desserte numérique. En effet, la ville de Saint-Avoid s'est vue une nouvelle fois récompensée en termes de connexions par la plus haute distinction avec une 5ème @ pour l'année 2018. La fibre est bien présente sur le territoire pour les connexions

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le Cœur de Ville de l'Agglomération de Saint-Avoid appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« **la convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Saint-Avoid. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

♦ L'Etat s'engage à :

- Animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
- Désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- Etudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

♦ **Les collectivités s'engagent à :**

- Mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ;
- Ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

Les engagements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

L' ANAH s'engage à mobiliser les moyens humains et financiers permettant le pilotage et la mise en œuvre effective d'un projet de territoire global qui intègre les enjeux portés par l'ensemble des partenaires du programme. Elle s'engage également à venir en appui aux collectivités dans le cadre de la mise en place de certains dispositifs de l'ANAH (OPAH-RU, OPAH-CD...)

Dans ce cadre, elle intervient :

* dans l'aide à l'ingénierie à travers plusieurs types de financements :

- cofinancement de la direction de projet dédiée à la démarche ; - cofinancement des dépenses d'études ; - suivi-animation des projets.

* dans l'aide aux travaux visant notamment :

- la réhabilitation, l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements et des immeubles (sous conditions) ;

- l'éradication des poches d'habitat indigne et la création d'une offre de logements favorisant la mixité sociale.

* pour soutenir des expérimentations/innovations dans le domaine de l'habitat que ce soit pour de l'aide à l'ingénierie ou aux travaux".

♦ **Les partenaires financeurs s'engagent à :**

- Instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ;
- Mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvés.

♦ **L'accompagnement de la Caisse des Dépôts :**

- « **La Caisse des Dépôts** » dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :
- Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville et de l'agglomération de Saint-Avoid ;

- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages opérationnelle des investissements ou des solutions de portage des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
- Financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN)
- Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.
- Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville. »

♦ L'accompagnement d'Action Logement :

- « **Action Logement** » s'engage à analyser les projets immobiliers qui lui seront soumis en tenant en compte de la cohérence globale du projet de territoire, de la capacité à celui-ci à contribuer à l'attractivité du cœur de ville et des besoins en logement exprimés par les entreprises et leurs salariés. Pour ce faire, « **Action Logement** » déploie des moyens humains et financiers nécessaires à la compréhension des enjeux du territoire et à l'exercice des missions qui sont les siennes, de l'étude des dossiers aux engagements financiers puis à la mise à disposition des contreparties locatives destinées aux salariés des entreprises du secteur privé assujetties à la PEEC, et cela sur toute la durée de la réalisation du projet

♦ L'accompagnement de la Région Grand Est :

En articulation avec les actions conduites par l'Etat et la CDC dans le cadre de ce programme, la mobilisation de la Région doit permettre l'établissement si besoin d'un premier niveau de diagnostic prospectif qui permettra d'identifier les forces et faiblesses des villes moyennes au titre de leur aire d'influence en lien avec leur arrière-pays et bassin de vie et les polarités supérieures et d'identifier les premières pistes au titre de quelques thématiques / projets phares en cohérence avec le SRADDET et sur le périmètre le plus pertinent de contractualisation.

Cette démarche pourra bénéficier d'une assistance méthodologique de la Région via l'organisation d'ateliers et séminaire, la mise en réseau et un accompagnement spécifique au cas par cas.

Les thématiques suivantes ont vocation à être traitées prioritairement au titre des domaines qui sont au cœur des problématiques des villes moyennes et qui rejoignent les priorités régionales à savoir :

- L'habitat
- Le commerce
- Les équipements de service -aménagement pour la population
- Le patrimoine
- La santé
- La mobilité

D'autres thématiques plus transversales pourront également être traitées : territoires, marketing territorial.

La Région mobilisera au mieux l'ensemble de ses aides sectorielles afin de soutenir les projets rejoignant ses priorités et de donner le meilleur effet levier à son intervention. Un financement complémentaire via un fonds de soutien exceptionnel pourra être mobilisé sous réserve d'une mobilisation équivalente du territoire et de ses acteurs pour contribuer au financement d'un projet innovant et/ou structurant et pour lequel les financements thématiques de l'ensemble des co-financeurs potentiels s'avèreraient insuffisants.

Cette intervention est complémentaire à celles déjà mobilisées ou en cours de mobilisation, en faveur de Saint-Avold et de son territoire, notamment les soutiens aux projets suivants :

- Réhabilitation lourde du Complexe omnisports évolutif couvert Carrière-Wenheck
- Réhabilitation du Centre équestre d'Oderfang.

♦ L'accompagnement de l'Etablissement public foncier de Lorraine

L'Etablissement public foncier de Lorraine (EPFL) s'engage à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités et à mobiliser ses ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans son champ d'intervention et qu'il aurait préalablement approuvé.

♦ La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle s'engage à :

L'artisanat constitue un secteur important du tissu économique des villes moyennes et de leur centre. Par sa diversité, il se place au carrefour entre économie présenteielle et productive et contribue à l'attractivité du territoire en apportant des emplois non délocalisables et des services essentiels aux entreprises, aux habitants et aux touristes. Acteur du système « ville », il entretient des liens étroits avec toutes les thématiques du programme national, de la réhabilitation de l'habitat, aux problématiques de mobilité et de développement économique.

Pour toutes ces raisons, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Moselle souhaite se positionner comme acteur du dispositif « Action Cœur de Ville ». La Compagnie s'engage à mettre à la disposition du programme son expertise du tissu artisanal, ses moyens techniques et humains et son offre de service (diagnostics, conception de programmes adaptés aux besoins des entreprises, actions individuelles ou collectives, formations, accès à l'emploi/apprentissage...), selon des modalités à définir. La CMA participera au réseau d'acteurs constitué et aux instances de suivi et de mise en œuvre du dispositif. Pour ce faire, des référents, constituant un binôme élu(s)/technicien, ont été désignés pour chacune des villes de Moselle concernées, par décision du Comité Directeur du 31 mai 2018.

♦ La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle s'engage à :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle s'engage à mobiliser les moyens humains et techniques dont elle disposera durant la durée de la convention pour répondre aux sollicitations des collectivités bénéficiaires du programme cœur de ville. Chaque sollicitation fera l'objet d'une contractualisation spécifique qui en précisera les contours et modalités financières le cas échéant.

♦ Les Bailleurs s'engagent à :

Les bailleurs s'engagent accompagner la démarche « Action Cœur de Ville », en mobilisant l'ensemble de leurs moyens humains et financiers pour la mise en œuvre des actions entrant dans le champ de leurs interventions et en cohérence avec leurs axes stratégiques.

♦ L'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Avold et environs s'engage à :

L'Association s'engage à accompagner la démarche « Action Cœur de Ville » avec l'ensemble de ses moyens pour la mise en œuvre des actions entrant dans le champ de ses interventions définis par ses statuts et en cohérence avec les axes stratégiques développés par les chambres consulaires.

Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la Commune de Saint-Avold et de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie mettent en œuvre, en favorisant une procédure collaborative, l'organisation ci-après :

➤ Le Projet est suivi par un Directeur de Projet « Action Cœur de Ville », fonctionnaire territorial, placé sous l'autorité de M. André WOJCEICHOWSKI, Maire et Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. Le Directeur de Projet est positionné au sein du Pôle « Attractivité et compétitivité du Territoire » de la Communauté d'Agglomération. Il est chargé de la coordination générale du projet et de la réalisation des actions relevant des cinq axes thématiques en lien avec les partenaires. Il est assisté de chargés de mission et d'une assistante de direction.

➤ Le Directeur de Projet s'appuie sur une équipe projet fortement mobilisée pour mettre en œuvre les orientations dégagées par le Comité de Projet pendant toute la durée de la convention telle que décrite dans l'annuaire des contacts figurant en **annexe n°1**.

➤ Le mode de collaboration est le suivant :

Des groupes de travail associant les élus municipaux et intercommunaux concernés par les thématiques, les services de la Ville et de l'Agglomération, les chargés de mission, l'agence d'urbanisme, les acteurs locaux mobilisés, etc... sont mis régulièrement en place en fonction des thématiques choisies, en y intégrant une démarche transversale afin d'assurer la fluidité des informations, un suivi étroit du projet, un travail en transversalité et une mise en œuvre coordonnée des différentes actions.

Les outils ou méthodes prévus pour garantir l'ambition, la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre sont les suivants :

Un directeur de projet permettant de garantir la conduite et la qualité du suivi du projet en lien avec l'ensemble des partenaires ayant un rôle de coordonnateur et de suivi pour accompagner les différentes thématiques abordées pour la mise en place cohérente d'un plan d'actions transversales ; Il élaborera, en partenariat avec les acteurs, des outils nécessaires à la bonne marche et à la bonne information du projet, afin de garantir la réussite du programme.

- La Ville de Saint-Avold et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie ont récemment sollicité l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) pour l'accompagner dans son projet de redynamisation du centre-ville ;
- Les cinq axes thématiques serviront de cadre pour la coordination des différentes phases de mise en œuvre du Programme national « Action Cœur de Ville ».

Les moyens et étapes prévus pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les acteurs du territoire sont les suivants :

- La Ville de Saint-Avold portera la conception et la réalisation des supports de communication en intégrant le logotype « Action Cœur de Ville »
- Les habitants, les commerçants, les élus de la Ville et de l'Agglomération seront régulièrement informés des démarches en cours ;
- Communication et partage de l'information sur les différents chantiers ;
- Information, sensibilisation, fédération et mobilisation des acteurs par diverses actions de communication (magazines et sites web des deux collectivités territoriales pour la valorisation des actions, applications mobiles en relation avec les sites des autres partenaires) ;
- Les maîtres d'ouvrages des différentes opérations s'engageront à communiquer sur les actions mises en œuvre et à apposer le logotype « action cœur de ville sur tous les supports de communication.

Article 4. Comité de projet

Membres du Comité de projet :

Le Comité de projet est présidé par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire de Saint-Avold et Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

- Le Préfet ou le Sous-Préfet y participe nécessairement ;
- Les élus en charge des compétences mises en avant dans le cadre du programme « Cœur de Ville » ;
- Les Directeurs Généraux des services de la Ville et de l'Agglomération ;
- Le Directeur de Projet ;
- Les chargés de Mission Habitat, Commerce, Développement économique de la Communauté d'Agglomération ;
- Les partenaires financeurs et partenaires locaux y sont représentés ;
- Le Comité pourra inclure tout autre acteur local pertinent, de manière permanente ou suivant les ordres du jour, en fonction des sujets, des personnalités de référence du monde associatif, social, économique du territoire (Association des commerçants et artisans, mouvement associatif, le groupe La Poste, le groupe SNCF, TRANSDEV, WIMOOV, les banques et assurances, l'Office de Tourisme « Cœur de Moselle », l'EPARECA, l'EPFL, l'ARS, l'ADEME, le CEREMA, l'ensemble des bailleurs (CDC Sainte-Barbe, Logiest, Moselis, Metz Habitat Territoire, des opérateurs privés, etc...).

Une volonté forte s'est dégagée, dès le lancement du comité de projet, de mobiliser, au-delà des partenaires classiques, d'autres acteurs impliqués, engagés, ayant des savoir-faire spécifiques (Les groupes bancaires, les assureurs, le groupe La Poste, WIMOOV, etc...) et d'en faire une spécificité du programme « Action Cœur de Ville » afin de nourrir et d'enrichir le débat.

Missions des membres du Comité de projet :

- Le comité de projet a pour rôle de suivre la mise en œuvre de la convention ; il valide les orientations et suit l'avancement du projet ;
- Il se réunit à minima 4 fois par an ou en tant que besoin, à la demande du Préfet et/ou du maire/président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, pour un échange sur le programme d'actions à venir des partenaires financeurs et des autres partenaires locaux et la définition des actions partenariales qui figureront en annexe à la présente convention ;
- Les membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la Convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six ans et trois mois maximum, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde phase dite de déploiement.

La phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Pour sa part, la Région interviendra dans le cadre de la démarche Villes moyennes qu'elle a initiée selon ses modalités d'intervention en vigueur. Les financements définitifs relatifs à chaque projet seront soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties

Article 6. Phase d'initialisation

6.1. Réalisation du diagnostic

a) Activités

La Ville de Saint-Avold et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ne disposent pas d'un diagnostic complet et détaillé de la situation du cœur d'agglomération correspondant au programme et permettant d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Néanmoins, les études suivantes ont été déjà réalisées :

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

En 2014, la Communauté de Communes du Pays Naborien a contractualisé avec l'ANAH une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) classique qui se terminera fin 2018. L'objectif initial de l'OPAH était de permettre la rénovation de 231 logements sur les 3 premières années. Pour les années 2017 et 2018, l'objectif a été fixé à 154 logements. Suite à la création en janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération, un avenant signé le 23 mars 2018 a étendu ce dispositif à l'ensemble du territoire uniquement sur le volet énergétique des logements. Cette opération a donné de très bons résultats, notamment sur la Ville Centre avec plusieurs réalisations importantes de propriétaires bailleurs remettant sur le marché des logements vacants.

Etudes relatives à un plan lumière :

La ville de Saint-Avold a commandé deux études en 2014 pour un plan-lumière, un plan d'organisation et de mise en place de l'éclairage du centre-ville. L'une a été réalisée par « ACERE », l'autre par « INEO ». Les objectifs étaient divers :

- urbanistiques : accessibilité et lisibilité des espaces publics ou semi-publics, sentiment de sécurité, cohérence avec les réseaux de circulation, structuration générale du territoire...
- scénographiques : mise en scène d'espaces, définition de critères esthétiques, de mobiliers, de teintes de lumière...
- économiques : gestion du coût d'investissement et de fonctionnement, programmation d'économies d'énergie et de la rotation du parc d'éclairage...
- environnementaux : réduction de la pollution lumineuse, protection nocturne des biotopes, empreinte écologique du système d'éclairage global, recyclage des sources et composants...

La mise en place d'un plan-lumière vise habituellement à produire un système global et cohérent d'éclairage, avec des investissements planifiés dans l'espace et dans le temps, et constitue parfois une réponse au développement anarchique de l'éclairage. Par rapport à une situation préexistante, un plan-lumière peut générer d'importantes économies d'énergie. Les deux études sont toutefois partielles et incomplètes mais apportent des solutions et des propositions qui pourront étayer le diagnostic global.

Etudes relatives au sens de circulation et au stationnement du centre-ville de Saint-Avold :

En 2004, la Ville de Saint-Avold a sollicité les services de la société « Municipalité Service » en vue de proposer des solutions visant à améliorer les conditions de circulation, trouver une logistique de stationnement et faciliter les déplacements en centre-ville de Saint-Avold. Ainsi, le sens de circulation a été modifié et a nécessité la mise en place de feux tricolores.

En 2013, dans le cadre de sa politique de gestion des déplacements et des espaces publics, la Ville de Saint-Avold a confié la réalisation d'une nouvelle étude de circulation et de stationnement à la société « Axurban » afin de pouvoir :

- Réaliser un diagnostic du fonctionnel à la date de l'étude ;
- Recenser les flux de circulation sur huit secteurs du centre-ville ;
- Etablir les évolutions depuis dix ans ;
- Recenser l'offre de stationnement par le biais d'un relevé exhaustif des emplacements balisés et par une estimation de la capacité de stationnement libre à partir de l'usage effectif.

Cette étude très complète et basé sur des enquêtes a permis d'orienter les adaptations et réalisations à apporter à la gestion actuelle afin de mieux répondre aux besoins des habitants, des actifs et des usagers du centre-ville.

Des compléments de diagnostic :

Aussi, et afin d'être en cohérence avec les attendus du programme, les collectivités mettront à profit la phase d'initialisation du programme pour réaliser des études génériques stratégiques, des études d'actualisation ou d'approfondissement.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre (le « Périmètre d'étude ») permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc...) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur de d'agglomération.

Le diagnostic doit couvrir les cinq axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du Cœur d'Agglomération :

- **Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;**
- **Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;**
- **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;**
- **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;**
- **Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.**

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du Cœur de Ville.

Aussi comme le prévoit la démarche « Action Cœur de Ville » des études devront être conduites pour la réalisation du diagnostic :

Un groupe de travail s'est réuni pour porter **une première réflexion sur le développement de l'activité touristique de la ville et de son agglomération** correspondant à l'axe 4 « Valorisation du patrimoine » et axe 5 « Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelles et de loisirs du programme

national « Cœur de Ville ». Une première synthèse a dégagé les atouts, faiblesses et apporte des solutions. Cette synthèse nécessite un approfondissement et pourra être

Une autre réflexion est menée sur la requalification commerciale et artisanale, d'une part de la Galerie de l'Etoile, friche de cœur de ville, niché dans un bâtiment historique du 18^{ème} siècle, possédant une forte potentialité d'attraction pour les habitants, commerçants et artisans et, d'autre part sur le Bâtiment commercial stratégique « Levy et Blum », situé Place de la Victoire, poumon de la cité, le propriétaire-commerçant envisageant de mettre fin à ses activités.

Diagnostic transversal confié à l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle) :

L'AGURAM propose une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage AMO, de type « fil rouge ». Elle trouve de nombreuses complémentarités avec les prérogatives du directeur de projet. L'objectif est un apport technique, tant sur le démarrage, le suivi ou la réception des études thématiques, que sur la vision de co-construction du projet de redynamisation du centre-ville, impliquant les acteurs du territoire et les multiples partenaires, à chaque étape clé de la démarche, jusqu'aux passages de relais opérationnels.

L'AGURAM réalisera un diagnostic transversal du centre-ville, à partir des études existantes, de compléments d'analyse, de rencontres de terrain, et de l'état des lieux des projets en cours. Ce diagnostic compilera ensuite, les actions déjà ciblées par la collectivité avec des propositions d'actions complémentaires, au regard des enjeux et problématiques du centre-ville. Il s'agit de construire les bases d'un plan d'actions pour une vision stratégique et partagée de l'avenir du centre-ville (**annexe n° 2**).

Nouvelle Opération Programmée de l'Habitat – Rénovation Urbaine

Le programme Actions Cœur de Ville est une réelle opportunité pour la Ville et l'agglomération pour mettre en place une politique volontariste dans ce domaine, en ciblant les interventions sur le centre historique de Saint Avold, et en tout cas sur le périmètre de l'ORT Cœur de Ville.

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a souhaité engager une étude pré opérationnelle à une nouvelle OPAH à l'échelle de son territoire et intégrera différents volets « habitat » recommandées pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le secteur centre délimité dans l'opération Cœur de Ville. Ainsi, différents types d'actions, à savoir :

Des actions de type incitatif (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) dans les domaines suivants :

- Traitement de l'habitat indigne et très dégradées (repérage, remontée des signalements au pôle départemental, incitation financière aux travaux...)
- Traitement des copropriétés en difficulté ;
- Lutte contre la précarité énergétique et mise en œuvre du programme Habiter Mieux ;
- Travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat.

Des actions de type coercitif (éventuel et progressif) dans les domaines suivants :

- Le foncier avec un programme de restructuration urbaine pouvant porter notamment, en fonction des problématiques identifiées, sur les démolitions et reconstructions nécessaires,
- Réutilisation d'immeubles existants, portage foncier pour traiter des copropriétés en difficulté,
- Mise en place d'une opération de restauration immobilière (ORI) ou une opération de résorption de l'habitat insalubre si nécessaire

Mais également des actions avec :

- un volet social : lutte contre l'habitat indigne ;
- un volet urbain se déclinant notamment par des réaménagements d'espaces publics, ou des aménagements liés aux déplacements urbains ;
- un volet patrimonial et environnemental ;
- un volet économique et développement territorial ;
- un volet intégrant la problématique de la sédentarisation des gens du voyage ;

L'étude doit débuter en septembre 2018 et livrer ses résultats début 2019, résultats qui feront l'objet de négociations avec l'ANAH en vue de déterminer les objectifs prévisionnels les mieux adaptés et en particulier la mise en œuvre du programme sur le périmètre ORT.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat devrait être opérationnelle au début du 2^{ème} trimestre 2019 et se dérouler sur une durée de 3 ans qui pourrait être portée à 5 ans le cas échéant.

Etude de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle

Dans l'objectif de répondre au futur cahier des charges FISAC mais aussi d'élaborer plus largement une stratégie de développement économique communautaire au titre du programme national « Action Cœur de Ville », la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a sollicité les services de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Une proposition d'étude sera soumise à l'avis de la Commission Développement Commercial courant septembre 2018. Ses objectifs sont de dénombrer et qualifier l'artisanat, appréhender les dynamiques à l'œuvre et de mesurer les impacts en matière d'emploi sur le périmètre communautaire, puis d'apporter un diagnostic complet de la situation de l'artisanat en centre-ville et permettant entre autres de préparer le troisième volet du plan FISAC.

Etude de la Chambre de Commerces et d'Industrie de la Moselle

La Communauté d'Agglomération a également sollicité les services de la Chambre de Commerce et d'industrie de la Moselle.

Une proposition d'étude de la Chambre de Commerce et d'industrie de la Moselle sera soumise à l'avis de la Commission Développement Commercial de la Communauté d'agglomération courant septembre 2018. Elle vise à analyser finement l'offre commerciale du centre-ville et des flux de consommation du territoire et à présenter une vue détaillée du tissu économique de la communauté d'agglomération.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par la Ville de Saint-Avold et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie comprendra les études suivantes, étant précisé que d'autres études devront également être menées, regroupées ou redéfinies en fonction de l'avancée des réflexions et des préconisations de l'AGURAM :

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation
D1 Axes 1-2-3-4-5	Mission d'accompagnement pour la redynamisation et la revitalisation du centre-ville de Saint-Avold (AGURAM)	2018/2019
D2.Axe 1	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	2018/2020
D3. Axe 2	Etude sur les friches commerciales/Galerie de l'Etoile, Ancien garage Peugeot	2018/2019
D4.Axes 1- 2	Etude sur les bâtiments commerciaux stratégiques/Bâtiment Levy-Blum	2018/2019
D5.Axe 2	Etude sur la situation et les perspectives du commerce et de l'artisanat du territoire	2018/2019
D6.Axe 2	Etude sur la situation et les perspectives du commerce et de l'industrie sur le territoire	2018/2019
D7.Axe 2	Réflexion sur le développement économique et la formation professionnelle	2018/2019
D8.Axe Transversal	Réflexion sur l'innovation et la smart-city	2018/2019
D9.Axe Transversal	Etude pour l'établissement d'une stratégie pour conforter l'offre de santé, incluant les perspectives d'innovation (télémédecine...)	2018/2019
D10.Axe 4	Définition d'une stratégie touristique à l'échelle de l'agglomération	2018/2019

La Ville de Saint-Avold et/ou l'Agglomération Saint-Avold Synergie mobiliseront en 2018/2019 environ 200 000 euros au titre des études sur le diagnostic du territoire et l'ingénierie de projet.

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de Projet.

6.2. Préparation du projet de redynamisation du Cœur de Ville

a) Activités

La Ville de SAINT-AVOLD et la CASAS engageront la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville (le « Projet ») en lien avec leurs partenaires.

Ce projet devra détailler :

- Le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- Le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (en préparation de la création des ORT dans la loi) ;
- Les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet ;
- Le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires co-financeurs ;
- Le calendrier global de déploiement du projet ;

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

Des premières pistes de réflexion ont d'ores et déjà été engagées suite aux réunions des groupes de travail et ont été présentées lors de la réunion officielle de lancement du programme national « Action Cœur de Ville » qui s'est déroulée avec l'ensemble des partenaires et acteurs mobilisés le 17 juillet 2018 à l'Hôtel de Ville de Saint-Avold. L'enjeu est de faire de Saint-Avold une ville innovante et durable. Le projet se positionnera autour d'actions majeures et transversales, en réponse aux enjeux du territoire :

- Simplifier et faciliter l'implantation de commerces et d'activités artisanales ;
- Développer une stratégie immobilière d'acquisition de rez-de-chaussée commerciaux et de locaux professionnels permettant de préserver la diversité artisanale et commerciale ;
- Mettre en place un dispositif d'aides pour favoriser l'installation de commerces et d'activités artisanales ;
- Porter et soutenir une politique immobilière pour développer l'habitat dans le respect des principes liés à la transition énergétique et écologique ;
- Développer de nouveaux services à destination des chalands ;
- Conforter la stratégie d'animations et la modernisation de ses outils ;
- Mettre en œuvre une politique de marketing du centre-ville ;
- Conforter et développer la politique touristique ;
- Mettre en scène la nature et l'eau en centre-ville ;
- Connecter le centre-ville et favoriser les nouvelles mobilités ;
- Développer et promouvoir un cadre de vie favorable à la santé ;
- Favoriser les actions innovantes dans le domaine socio-économiques.

Dans le cadre de la préparation du projet de redynamisation et dans l'attente de la phase d'initialisation qui permettra d'élaborer, d'échanger et de partager avec les partenaires une stratégie

d'intervention pour le cœur de ville et un projet de redynamisation. Communauté d'Agglomération se donnent, en amont, des objectifs périmètres d'intervention détaillés (**annexes n° 3 et n° 4**).

La stratégie d'intervention menée en partenariat avec la communauté d'agglomération, reposera sur le diagnostic général de la ville, son histoire, ses perspectives économiques, commerciales, artisanales et industrielles, l'ensemble de ses atouts en créant une offre en matière de logements, de services, de commerces et d'artisanat d'environnement, d'offres culturelles, sportives et de loisirs afin de susciter l'intérêt des candidats à l'installation. Le projet de développement devrait agir simultanément pour :

Améliorer l'offre résidentielle et du cadre de vie

- *Veiller à proposer des solutions « habitat » adaptées au projet du territoire, aux besoins et aux ressources des ménages*
- *Lutter contre la précarité énergétique et la vacance des logements*
- *Mettre en œuvre des dispositifs incitatifs de rénovation et agir de manière coercitive pour les points les plus durs*
- *Mettre en œuvre les capacités d'innovation des collectivités et de leurs partenaires*
- *Fournir des hébergements spécialisés : étudiants, seniors, inclusifs*

Revitaliser et redynamiser le commerce et l'artisanat

- *Améliorer l'attractivité du centre-ville en liaison avec les autres bourgs structurants*
- *Accompagner les commerces et activités artisanales dans les mutations auxquelles ils sont confrontés*
- *Elaborer une stratégie de management et d'animation commerciales et artisanales*
- *Maintenir et développer tous les types d'activités et de services : artisanales, industrielles, logistiques, services*
- *Favoriser et accompagner l'économie sociale et solidaire*
- *Anticiper les évolutions et demandes d'implantation d'activités nouvelles*
- *Proposer aux commerçants et artisans des approches modernes et innovantes répondant aux usages actuels des clients*

Développer et gérer une nouvelle mobilité

- *Analyser les flux de mobilités, organiser l'intermodalité, développer les mobilités alternatives*
- *Développer les modes de déplacements autre que la voiture individuelle*
- *Stationnement : aménagement, localisation, signalétique et modes d'exploitation*
- *Développement des solidarités interterritoriales*
- *Adapter les axes de circulation aux modes de déplacements doux*
- *Développer l'intermodalité dans le déplacement des habitants*
- *Être des collectivités exemplaires dans l'utilisation des nouveaux modes de déplacements*

Améliorer le cadre de vie et l'accès aux équipements publics

- *Fournir aux habitants un accès à des services publics de qualité*
- *Favoriser le retour de la nature en ville et réduire la minéralité des espaces publics*
- *Développer une stratégie touristique, patrimoniale et architecturale*
- *Maintenir et développer les équipements culturels et de loisirs publics et privés*
- *Créer des espaces publics partagés, de proximité, ouverts à tous*
- *Maintien et développement de la présence de professionnel de santé*
- *Requalifier et aménager l'espace public*

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de Projet.

b) Soutiens des partenaires financeurs à l'élaboration du projet

La préparation du projet par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens des partenaires financeurs intéressés.

6.3. Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Etudes stratégiques transversales				
Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires financeurs prévisionnels concernés
AM1 Axes 1-2-3-4-5	Ingénierie de projet (Etudes thématiques et approches transversales en matière d'innovation, transition énergétique et environnementale, smart-city - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un projet partagé de territoire ...)	2018/2020	125 000	Ville de Saint-Avold CASAS CDC - ANAH

Réhabilitation et restructuration attractive de l'habitat				
Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires financeurs prévisionnels concernés
AM2 - Axe 1	Etude d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat avec un volet rénovation urbaine (OPAH-RU)	2018/2020	75 000	Ville de Saint-Avold CASAS CDC - ANAH
AM3 - Axe 1	Réhabilitation lourde de 96 logements anciens quartier Carrière-Wenheck	2018/2019	1 836 000	Ville de Saint-Avold Action logement CDC Habitat Sainte-Barbe

Développement économique et commercial équilibré

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires financeurs prévisionnels concernés
AM4 - Axe 2	Collecte des cartons des commerçants et artisans en centre-ville avec approche transversale environnementale	2018	30 000	CASAS ADEME Prestataire
AM5 - Axe 2	Mise en place d'une vidéoprotection en centre-ville pour la sécurité des citoyens, commerçants et artisans	2018	11 500	Ville de Saint-Avold Etat
AM6 - Axe 2	Création d'une interface de distribution maraîchère « circuits-courts » pour les jardins ouvriers, jardins de cocagnes et les acteurs locaux	2018	15 000	Ville de Saint-Avold CASAS Région Grand Est Département Moselle ADEME ANGDM Chambre d'Agriculture
AM7 - Axe 2	Rénovation et modification extérieure du bâtiment commercial de prêt à porter en hyper centre-ville « Levy-Blum »	2018	55 500	Fonds privés Ville de Saint-Avold Etat - ANAH CASAS

Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires financeurs prévisionnels concernés
AM8 - Axe 3	Création d'une nouvelle aire de covoiturage avec bornes de recharge électrique en entrée de ville	2018	288 000	CASAS Etat
AM9 - Axe 3	Inclusion et accompagnement numérique pour les seniors	2018	30 000	Ville de Saint-Avold Etat Groupe La Poste
AM10 - Axe 3	Application mobile d'information horaires, du trafic, des arrêts, des itinéraires, plans et de localisation des bus en temps réel	2018	31 000	CASAS TRANSDEV

Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires financeurs prévisionnels concernés
AM11 - Axe 4	Réhabilitation des fontaines historiques du XVIIIème siècle du centre-ville	2018	35 000	Ville de Saint-Avold Etat Département Moselle

Accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires financeurs prévisionnels concernés
AM12 - Axe 5	Réhabilitation lourde du Complexe omnisport évolutif couvert quartier Carrière-Wenheck	2018/2019	1 020 000	Ville de Saint-Avold Feder Etat Région Grand Est Département Moselle CNDS
AM13 - Axe 5	Mise en place et gestion d'une patinoire de Noël mobile Parking de l'Hôtel de Ville	2018	73 200	Ville de Saint-Avold Département Moselle ACASA
AM14 - Axe 5	Mise en place d'une climatisation réversible dans la salle collective en résidence autonome de personnes âgées	2018	25 000	Ville de Saint-Avold Département Moselle CARSAT
AM15 - Axe 5	Création d'une micro-crèche en centre-ville	2018	160 000	Fonds privés Ville de Saint-Avold Etat Département Moselle CAF

*Les demandes de financements devront être examinées au cas par cas, sur la base d'un dépôt de dossier complet de demande de subvention – sous réserve d'éligibilité, de disponibilité budgétaire et d'une validation en comité régional d'engagement.

Axes transversaux				
Développement économique et commercial Accessibilités, mobilités, connexions – Equipements et services publics				
Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires financeurs prévisionnels concernés
AM16 Axes 2 - 3	Dynamisation du commerce de centre-ville par le biais de l'outil numérique – Plateforme « e-commerce »	2018	30 000	Ville de Saint-Avold CASAS Groupe La Poste ACASA Etat
AM17 Axes 2 - 5	Salon de l'Agriculture et de l'alimentation « Salon, côté champs »	2018	90 000	CASAS Département Moselle CMI – CMA Chambre Agriculture
AM18 Axes 3 - 5	Installation du WIFI - Public en centre-ville	2018	100 000	Ville de Saint-Avold WIFI4EU Etat
AM19 Axes 3 - 5	Création d'un cabinet de télé-médecine en centre-ville	2018/2019	184 000	Fonds privés Ville de Saint-Avold Etat Région Grand Est ARS
AM20 Axes 3 - 5	Apporter des services aux personnes dans les agences postales	2018	12 000	Ville de Saint-Avold Groupe La Poste Etat

Par ailleurs, d'autres actions ont été clairement identifiées et devraient être lancées dans un second temps, à l'issue de la phase de diagnostic, à savoir :

Axes thématiques transversaux				
Développement économique, commercial équilibré – Accessibilités mobilités, connexions Formes urbaines, espace public, patrimoine – Smart city – Santé – Transition énergétique				
Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires financeurs prévisionnels concernés
AM21 Axes 2 – 3 – 4	Requalification d'un immeuble commercial, bâtiment emblématique et stratégique, « Levy-Blum » en cellules commerciales et artisanales indépendantes et création d'un espace de coworking avec liaisons douces	2019/20	1 994 000	Fonds privés Ville de Saint-Avold CASAS Feder Etat CDC Région Grand Est
AM22 Axe 4	Plan Lumière Cœur de Ville	2019/20	540 000	Ville de Saint-Avold Energis Feder Etat Région Grand Est
AM23 Axe 5	Création d'une maison médicale, quartier Ardant du Picq	2019/2020	350 000	Ville de Saint-Avold Fonds privés CDC Etat Région Grand Est Département ARS

*Les demandes de financements devront être examinées au cas par cas, sur la base d'un dépôt de dossier complet de demande de subvention, sous réserve d'éligibilité, de disponibilité budgétaire et d'une validation en comité régional d'engagement

Les fiches décrivant précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables figurent en **annexe n°5** de cette convention.

6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Article 7. Phase de déploiement

Cet article sera inséré par avenant à l'issue de la Phase d'initialisation.

Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 9. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Convention signé en XXX exemplaires, le XXX 2018

Commune de Saint-Avoid	Communauté d'Agglomération de Saint-Avoid Synergies	Etat
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]
Caisse des dépôts	Région Grand-Est	Action Logement
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]
ANAH	Etablissement public foncier de Lorraine	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle	Association des commerçants et artisans de Saint-Avoid et environs	Moselis
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]
CDC Habitat Saint-Barbe	Logiest	
[Représentant]	[Représentant]	



Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
Convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de
concession « Intégration des ouvrages dans l'environnement »

Entre

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, représentée par son Président
Monsieur André WOJCIECHOWSKI

Désigné ci-après par l'appellation « **l'autorité concédante** »,

Et

Enedis, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 270 037
000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le
numéro 444 608 442, ayant son siège social Tour Enedis 34 Place des Corolles 92 079
Paris La Défense Cedex, représentée par Frédérique LAVA-STIEN, au titre de Directrice
Territoriale Enedis en Moselle dûment habilité à cet effet,

Désignée ci-après par l'appellation : « **Enedis** »,

EXPOSE

Par acte du, 29/12/1994, la Communauté de Communes du Centre Mosellan a concédé à Electricité de France la distribution publique de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire des communes dont la liste figure à l'article 4 de ladite convention.

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Centre Mosellan et de la Communauté du Pays Naborien, les droits et obligations du contrat de concession ont ainsi été transférés provisoirement à Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie à partir du 01 janvier 2018.

Article 1 - Application de l'article 8 du cahier des charges de concession - Participation du concessionnaire au titre de l'intégration des ouvrages dans l'environnement

La présente convention a pour objet de fixer le montant et les modalités de règlement de la contribution annuelle du concessionnaire au titre de l'article 8 du cahier des charges pour la période s'écoulant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

En application des deux premiers alinéas de l'article 8 du cahier des charges de concession « Intégration des ouvrages dans l'environnement », le concessionnaire participera, à raison de 40% du coût hors TVA, au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.

Article 2 - Montant de la participation annuelle du concessionnaire

Le montant total de la participation du concessionnaire pour l'année 2018 est fixé à :

- 18 000 €

Article 3 - Définition de la participation du concessionnaire

L'enveloppe annuelle définitive est fixée d'un commun accord entre les parties, à partir de l'examen du programme de travaux prévu dans ce domaine par l'autorité concédante, en dehors de tout programme de péréquation des charges d'investissement financé avec le concours des distributeurs d'électricité.

Une part significative des travaux cofinancés au titre de l'article 8 du cahier des charges concerne des actions de sécurisation des réseaux et d'amélioration de la qualité de fourniture.

Article 4 - Modalités de règlement de la participation du concessionnaire

La participation ainsi convenue sera versée par le concessionnaire sur présentation d'un état justificatif récapitulatif des chantiers éligibles retenus au programme. Cet état justificatif sera établi par l'autorité concédante après l'achèvement des travaux ou de la tranche de travaux concernés.

Les travaux du programme de l'année N feront l'objet d'un suivi régulier et d'un contrôle continu des sommes consommées sur l'enveloppe allouée à l'autorité concédante. A cet effet, des échanges seront organisés à minima au premier et au second semestre de l'année N.

En cas de retard du concessionnaire dans le versement de sa contribution - ou de l'une de ses fractions si celle-ci doit être versée en plusieurs fois - l'autorité concédante pourra, sauf si ce retard est de son fait, appliquer des intérêts de retard selon les dispositions de l'article 1153 du code civil.

ARTICLE 5

Les autres dispositions de la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique, du cahier des charges et de ses annexes non expressément annulées ou modifiées par la présente convention demeurent intégralement applicables.

Article 6

La présente convention deviendra exécutoire à la date de sa réception par la Préfecture.

Article 7

La présente convention, établie en deux exemplaires originaux, est dispensée des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait à Montigny les Metz, le 14/10/2018

Pour l'autorité concédante

Président de la Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

André WOJCIECHOWSKI

Pour le concessionnaire

Directrice Territoriale de la Moselle

 Direction Territoriale Enedis en Moselle
Allée Philippe Lebon B.P. 30428
57954 Montigny-Lès-Metz Cedex

Frédérique LAVA-STIEN



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX 1

Téléphone 03 87 52 96 75 – Télécopie 03 87 52 96 84
Mél ddfip57.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 26 / 09 / 2018

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2018 - 550 V 1254 et 1255

Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération de Saint
Avold Synergie
rue du Général de Gaulle
57500 SAINT AVOLD

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAINS CONSTRUCTIBLES EN ZONE D'ACTIVITÉ

ADRESSE DU BIEN : ZONE ARTISANALE DU GRUNHOF 57 PORCELETTE

VALEUR VÉNALE : 5 €/m²

1 - SERVICE CONSULTANT : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE

AFFAIRE SUIVIE PAR : MARJORIE SZWEJK-GITTON

2 - Date de consultation : 25 septembre 2018
Date de réception : 25 septembre 2018
Date de visite : 18 juin 2018
Date de constitution du dossier "en état" : 25 septembre 2018

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Échange de terrains constructibles en zone d'activité

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 24 parcelle 26 d'une contenance de 123 m²
section 25 parcelle 249 d'une contenance de 33 144 m²
section 28 parcelle 56 d'une contenance de 14 521 m²
section 28 parcelle 57 d'une contenance de 14 060 m²
section 29 parcelle 195 d'une contenance de 18 867 m²
section 29 parcelle 237 d'une contenance de 9 249 m²
section 24 pour une emprise d'environ 1 040 m² à prélever de la parcelle 53
section 27 parcelle 20 d'une contenance de 29 771 m²
section 27 parcelle 67 d'une contenance de 62 097 m²

Description du bien : parcelles planes en zone d'activité ou proches

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : section 24 parcelle 26, section 25 parcelle 249, section 28 parcelle 5, section 28 parcelle 57, section 29 parcelle 195, section 29 parcelle 237 Communauté d'agglomération de Saint Avold Synergie

section 24 parcelle 53, section 27 parcelle 20, section 27 parcelle 67 Commune de PORCELETTE

Situation d'occupation : libre de toute occupation

6 – URBANISME ET RESEAUX

La commune de PORCELETTE ne dispose d'aucun document d'urbanisme, constructibilité limitée (art L 111-1 du Code de l'urbanisme)

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local élargi des transactions de terrains en zones d'activité

La valeur vénale des biens est estimée à 5 €/m²

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



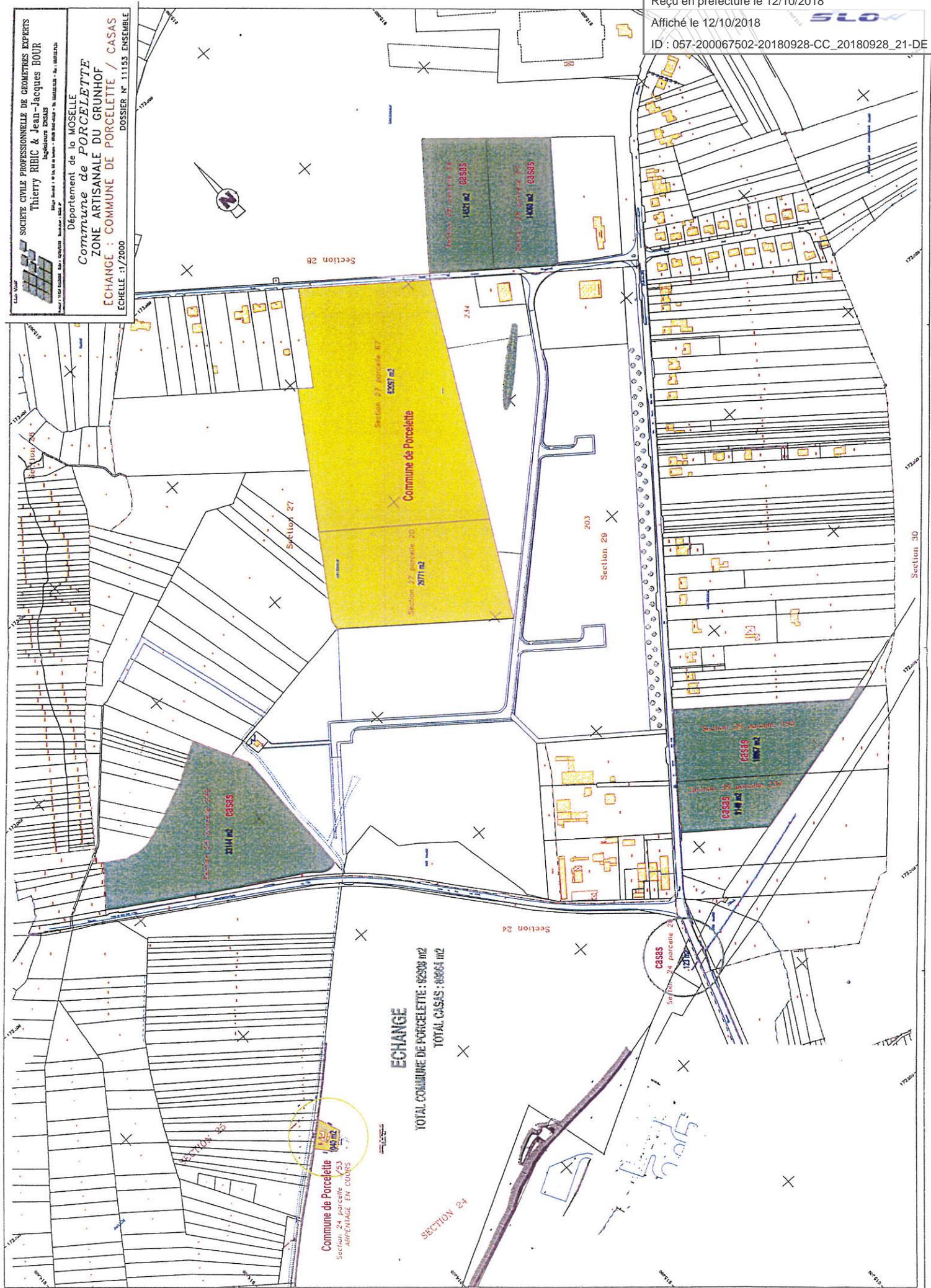
Christiane PAUCHET
Adjointe au Responsable de la division Domaine

Envoyé en préfecture le 12/10/2018

Reçu en préfecture le 12/10/2018

Affiché le 12/10/2018

ID : 057-200067502-20180928-CC_20180928_21-DE



SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE GEOMETRES EXPERTS
Thierry RIBIC & Jean-Jacques BOUR
Département de la MOSELLE
Commune de PORCELETTE
ZONE ARTISANALE DU GRUNHOF
ECHANGE : COMMUNE DE PORCELETTE / CASAS
ECHELLE : 1/2000
DOSSIER N° 11153 ENSEMBLE